

# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Jean-François Giret, Alberto Lopez  
avec la collaboration de Françoise Cedo

## *LES SIX PREMIÈRES ANNÉES DE VIE ACTIVE DES JEUNES SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN 1994*

NUMÉRO /AVRIL 2002

# documents

observatoire

LES SIX PREMIÈRES ANNÉES DE VIE ACTIVE  
DES JEUNES SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
EN 1994

*Jean-François Giret, Alberto Lopez  
avec la collaboration de Françoise Cedo*



# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. Présentation de l'enquête : histoire d'un panel</b>	<b>9</b>
1. Le champ	9
2. La base de sondage	10
3. Le protocole	10
4. Le questionnaire	11
5. La pondération	12
6. Bilan de la " formule panel " pour l'étude de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire	13
<b>Annexe de la partie 1</b>	<b>15</b>
<b>2. La recherche d'emploi</b>	<b>17</b>
1. Les séquences de chômage dans les trajectoires	17
2. Les démarches de recherche d'emploi lors de la première période de chômage	17
3. Les opinions sur les obstacles à l'emploi, les attentes et les exigences exprimées	18
<b>Annexe de la partie 2</b>	<b>20</b>
<b>3. Une stabilisation contrastée de la cohorte</b>	<b>29</b>
1. La stabilisation des jeunes sur le marché du travail : de fortes inégalités selon le niveau	29
2. L'influence des dispositifs publics	31
3. Une forte hétérogénéité des parcours d'entrée dans la vie active	36
<b>Annexe de la partie 3</b>	<b>39</b>
<b>4. L'évolution des emplois occupés par les jeunes</b>	<b>45</b>
1. Une mobilité sociale variable selon le niveau d'éducation	45
2. Les facteurs influençant la rémunération des jeunes : niveau d'études et expérience professionnelle	47
3. Une opinion sur l'emploi plutôt positive	48
<b>Annexe de la partie 4</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE GENERALE</b>	<b>55</b>



# INTRODUCTION

## **Une investigation en lien avec l'analyse des difficultés d'insertion et des politiques publiques pour l'insertion**

De manière persistante, les difficultés d'insertion professionnelle restent particulièrement aiguës pour les jeunes ayant les plus faibles niveaux de formation initiale. Les dernières statistiques issues de l'enquête emploi montrent bien que les disparités des taux de chômage en début de vie active entre les niveaux de diplômes restent assez constantes. Ainsi tout au long des années 1990, les jeunes débutants ayant trois ans d'ancienneté sur le marché du travail présentent un taux de chômage qui va toujours de un à quatre selon qu'ils possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur ou qu'ils soient dépourvus de diplôme. Les études sur la génération de jeunes sortis de formation initiale en 1992 montrent que les trajectoires marquées par le non accès à l'emploi et un chômage persistant sont bien plus fréquentes sur les niveaux de formation inférieurs au CAP.

Cette relative concentration des difficultés d'insertion professionnelle sur les jeunes de bas niveau scolaire a conduit les pouvoirs publics à retenir cette " population désavantagée " comme cible d'un ensemble de mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes depuis la fin des années soixante-dix. Naturellement, de nombreuses interrogations ont rapidement émergé autour de l'évaluation de l'action publique pour favoriser l'insertion des jeunes et notamment sur la manière dont les diverses mesures interviennent et infléchissent les parcours sur le marché du travail pour les " populations cibles ".

Cet état des lieux sommaire permet de comprendre pourquoi a été mise en place une série d'outils d'observation spécifiques et centrés sur les jeunes sortants de l'enseignement secondaire vers la vie active. La succession de panels dans laquelle s'inscrit l'enquête présentée ici a été mise en place dès le milieu des années 1980. Un premier panel a concerné des jeunes sortis en 1986 interrogés de 1987 à 1989. Un deuxième panel auprès des sortants de 1989 a été réalisé de 1990 à 1995. Le troisième et dernier panel concerne un ensemble de jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1993-94.

De son côté, la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques, Ministère du Travail et des Affaires Sociales) effectue régulièrement des enquêtes auprès de panels de bénéficiaires de mesures pour l'emploi et la formation des jeunes. L'une des finalités des panels du Céreq était de fournir une " population témoin " pour comparer les trajectoires professionnelles de bénéficiaires d'une mesure particulière avec celle d'une population de jeunes plus générale.

Dans la nouvelle architecture de l'Observatoire des Entrées dans la Vie Active, les résultats statistiques présentés ici s'intercalent entre les résultats de l'enquête Génération 1992 (éclairant cinq années de parcours pour des jeunes de tous niveaux d'études sortis de formation initiale en 1992) et ceux de l'enquête Génération 1998 (génération interrogée une première fois en 2001) dont la diffusion a commencé début 2002.

## **Une définition de champ large autour des bas niveaux scolaires**

Comment justifier les contours retenus pour le champ d'observation dans cette enquête ? A posteriori, cette délimitation du champ peut être appréciée en tenant compte à la fois des opportunités méthodologiques générales, des repères balisant le marché du travail et du ciblage effectif de l'action publique.

Au niveau méthodologique, opter pour une " cible étroite " aurait certes permis de mieux saisir et comprendre ce qui se passe à l'" extrême " (les jeunes les plus " désavantagés "). Mais en ne disposant d'aucune référence sur des " populations proches ", l'analyse statistique aurait sans doute tourné court. Pour une enquête statistique, il semble donc opportun d'adopter un champ assez large. Mais comment le baliser ?

Sur le marché du travail, plus de quatre-vingts ans après la loi Astier (juillet 1919), le niveau CAP-BEP constitue toujours et encore une première référence (même si elle est plus forte dans les secteurs industriels que tertiaires). Cette " ligne de partage " permet de grouper dans une catégorie officielle libellée " sorties sans qualification ", les élèves sortants avant la classe terminale de ce niveau. Avec cette même référence au CAP, une première extension du champ semble s'imposer car une partie des sortants qu'on pourrait appeler " qualifiés " ne possède pas le diplôme correspondant et, en matière d'insertion, elle se positionne clairement entre les " non qualifiés " et les " diplômés " .

Mais la référence au niveau CAP comme diplôme de base, est-elle toujours aussi solide ? Avec la prolongation de la scolarité, l'objectif affiché d'amener 80% des jeunes générations au baccalauréat, la création du bac pro et la dévalorisation de certains diplômes de niveau V sur le marché du travail, le curseur ne s'est-il pas déplacé ?

Au niveau de l'action publique, on peut constater que des jeunes plus diplômés ont pris une place croissante dans les dispositifs d'aide à l'emploi ou pour la formation. Concernant l'accès à plusieurs types de contrats aidés, une certaine éviction a pu se produire au détriment des moins qualifiés . Par exemple, dans les rangs des bénéficiaires du contrat de qualification, une bonne partie du public a désormais un niveau de formation supérieur ou équivalent au bac. Plus fondamentalement, la massification de la poursuite d'étude et la montée du chômage chez les jeunes bacheliers a conduit les pouvoirs publics à des mesures moins ciblées sur les bas niveaux. Même s'il concerne peu les jeunes sortis en 1993-94, le dispositif " emplois jeunes " (nouveaux services - nouveaux emplois) qui a été conçu pour accueillir des jeunes de tous niveaux constitue la meilleure illustration de cette extension.

Voilà donc quelques arguments qui peuvent justifier le champ large retenu pour cette enquête qui, en termes de classe de sortie, va de la cinquième jusqu'à l'année terminale des baccalauréats professionnels ou techniques (voir précisions dans la partie suivante).

## **Quelques limites de l'enquête**

Compte tenu du caractère incomplet de la base de sondage collectée (qui couvre de manière inégale les divers types d'établissements et classes de sortie), on ne peut pas garantir que

l'échantillon de jeunes interrogés puisse fournir des indicateurs sans biais par rapport à l'ensemble de la population visée qui est estimée à 330 000 individus.

Sur l'ensemble de l'opération, 3167 individus ont répondu à au moins une interrogation. Au final, malgré les opérations de fidélisation, seuls 1707 individus ont livré les informations permettant de connaître l'ensemble du parcours (six ans).

Toutefois, une pondération a été mise au point pour :

- équilibrer les poids entre les diverses classes de sortie entre elles,
- redresser divers effets de l'attrition du panel (par exemple, les individus ayant les parcours les plus marqués par le chômage ayant davantage tendance à arrêter de répondre).

### **Trois regards sur les trajectoires des jeunes interrogés**

Après une présentation de l'enquête avec un bilan méthodologique et une présentation du profil socio-démographique de la population, le rapport est organisé autour de trois approches :

Une première analyse les périodes de recherche d'emploi, leur place dans les parcours et comment les démarches mais aussi les exigences et les attentes par rapport l'emploi évoluent au fil du temps.

Une deuxième concerne les trajectoires sur le marché du travail et la place des mesures pour l'emploi dans les parcours des jeunes.

Une troisième est centrée sur les emplois occupés et la mobilité professionnelle.

#### **Pour en savoir plus sur les panels téléphoniques du Céreq**

COUPPIE T. (1992), "Le rôle des aides publiques à la sortie de l'école", *Céreq-Bref*, n°80.

COUPPIE T, WERQUIN P. (1994), "Panels de suivi des jeunes. Une évaluation de la cohérence des aides publiques", dans L'évaluation des aides publiques à l'insertion et à la réinsertion, D. Démazière et E. Verdier (eds), *Documents Séminaire du Céreq*, n°94.

WERQUIN P. (1996), "Les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes, différer l'âge d'accès à l'emploi", *Céreq-Bref*, n°119.

WERQUIN P. (1997), "1986-1996, dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes", *Economie et Statistique*, n°304-305.

WERQUIN P. (1998), "La politique d'aide à l'emploi change, les caractéristiques du marché du travail des jeunes demeurent", *Céreq-Bref*, n°147.



# 1. PRESENTATION DE L'ENQUETE : HISTOIRE D'UN PANEL

D'avril 1996 à février 2000, le Céreq<sup>1</sup> a interrogé à cinq reprises un échantillon de jeunes dont le premier point commun est d'avoir quitté l'enseignement secondaire au cours de l'année scolaire 1993-94, sans avoir poursuivi d'études pendant l'année scolaire suivante.

Cette enquête, comme le panel précédent auprès des jeunes sortis en 1989 (allant de 1990 à 1995), a été basée sur des entretiens téléphoniques.

## 1. Le champ

Le champ visé par l'enquête comprend les élèves sortant vers la vie active à partir des différentes classes du premier cycle du second degré (en dehors de la 6<sup>e</sup> classique), de l'enseignement cycle professionnel (hors classes d'apprentissage) et de l'enseignement général ou technique du second cycle (hors classes de terminale générale).

Le concept de " sortant du système scolaire " retenu dans cette enquête est calqué sur celui des enquêtes IVA (Insertion dans la Vie Active). Il inclut en outre des jeunes sortant pour prolonger leur formation initiale par l'apprentissage et des sorties d'études pour des jeunes qui avaient déjà interrompu leurs études pour entrer dans la vie active antérieurement. Il est donc décalé par rapport au concept de " sortant de formation initiale " retenu pour les bilans formation-emploi depuis 1995 et pour les enquêtes Génération 1992 et 1998. Ce choix découle de la conception de ce panel qui fut antérieure aux changements de concepts.

Le fait d'inclure dans le champ les jeunes sortant vers l'apprentissage constitue certes une entorse à l'harmonisation statistique. Mais ce choix peut se défendre dans la mesure où l'objet d'étude est celui de la " transition professionnelle " (du passage d'un univers scolaire au monde du travail), où pour toute une série de jeunes le " point de rupture " se situe à l'entrée en apprentissage plutôt qu'après celui-ci et où l'apprentissage peut être considéré comme un " contrat aidé " faisant partie des diverses mesures qui facilitent l'insertion professionnelle des jeunes en " organisant " la " transition professionnelle ".

Certaines analyses et indicateurs intégreront ces jeunes apprentis, mais d'autres l'excluront compte tenu de l'effet de seuil que cela introduit sur l'année 1996 (lorsque ceux-ci terminent leur apprentissage) .

Au total, compte tenu de cette définition du champ, une estimation du flux total a été réalisée permet d'évaluer la population du champ visé par l'enquête à 330 000 jeunes avec environ 95 000 sortants au niveau VI-V bis, 140 000 au niveau V et 95 000 au niveau IV.

---

<sup>1</sup> Depuis 1994, plusieurs chargés d'études et informaticiens ont travaillé successivement sur le troisième panel téléphonique du Céreq (dans l'ordre alphabétique) : F. Cédo, A. Delanoé, J.P. Desgoutte, J.F. Giret, A. Lopez, S. Mas, I. Recotillet, J. Véro. J.C Rincens, G. Thomas, P. Werquin.

*NB : l'enquête avait inclus un ensemble de jeunes sortant d'apprentissage en 1993-94 mais cet ensemble ne comprend que des jeunes entrés en apprentissage deux ans auparavant, ce qui :*

*d'une part, induit des biais évidents par rapport à une population d'apprentis  
d'autre part, introduit une incohérence dans la définition des " sortants " puisqu'ils peuvent être considérés comme " sortis d'études " deux ans plus tôt.*

## **2. La base de sondage**

Une base de sondage a été constituée en s'appuyant sur l'enquête IVA95 (Insertion dans la Vie Active) au cours de laquelle une grande partie des établissements scolaires de l'Education Nationale avait interrogé (essentiellement par voie postale) des jeunes " présumés sortants " pour connaître leur situation en février 1995.

Le Céreq a collecté auprès des rectorats des listes nominatives d'élèves qui avaient servi de base à cette enquête IVA95. Au total, 168 810 adresses ont été envoyées par les rectorats. On estime (en l'absence de données totalisées au niveau national pour IVA95) que cela constituait environ 60 % des bases de l'enquête IVA95 mais cette enquête n'était pas elle-même exhaustive... En particulier, les établissements privés sont mal représentés.

Par rapport aux estimations d'effectifs sur le champ visé par l'enquête, le taux de couverture de la base peut être évalué à environ 25 % avec de fortes disparités.

## **3. Le protocole**

Les cinq interrogations téléphoniques ont eu lieu aux dates suivantes :

- ❖ Vague 1 : avril 1996
- ❖ Vague 2 : mars 1997
- ❖ Vague 3 : février 1998
- ❖ Vague 4 : février 1999
- ❖ Vague 5 : février 2000.

Des mini questionnaires postaux ont été envoyés à des non-répondants de la vague 1 . Cette opération a permis d'obtenir les coordonnées de plus de 170 jeunes qui ont été intégrés à l'enquête téléphonique au cours des vagues suivantes avec une interrogation adaptée permettant de compléter le " calendrier professionnel ". Le tableau suivant montre la participation aux cinq interrogations.

Après chaque vague, plusieurs opérations de fidélisation des enquêtés ont eu lieu avec : envoi aux jeunes de " premiers résultats statistiques " issus de l'enquête  
envoi d'une carte de vœux en fin d'année.

Malgré cela, à chaque vague, 300 à 400 individus ont été “ perdus ”. Certains individus qui avaient été perdus en vague 2 et 3 sont revenus en vague 4 ou 5. Pour la plupart des individus cessant de répondre, ce n’est pas un “ refus exprimé ” qui en est l’origine mais plutôt la perte des bonnes coordonnées téléphoniques.

#### Participation aux cinq interrogations

	Effectifs de répondants	
	Ensemble	Répondants à la dernière vague
1 <sup>e</sup> interrogation	2999	1634
2 <sup>e</sup> interrogation	2574	1565
3 <sup>e</sup> interrogation	2305	1578
4 <sup>e</sup> interrogation	2015	1660
5 <sup>e</sup> interrogation	1707	1707
Au moins une vague	3167	1707

Source : Céreq-panel 1994-2000

#### 4. Le questionnaire

Pour une vague donnée l’interrogation d’un jeune commence par des questions sur le **parcours professionnel** du jeune (situation à la date de l’enquête et remplissage d’un **calendrier** mois par mois). Elle se poursuit par l’ouverture chronologique de **fiches de questions** relatives aux **situations professionnelles** successives qu’il a connues (emploi, formation etc.). Vient ensuite une série de questions complémentaires pour préciser certaines situations à la date de l’enquête (emploi et recherche d’emploi). Enfin, on saisit quelques informations sur les **caractéristiques socio-démographiques de l’individu et son mode de vie (état civil, famille, revenus ...)**. Des questions ouvertes terminent l’entretien.

■ Toutes les situations professionnelles décrites dans le calendrier font l’objet d’un questionnement particulier. Les six fiches “ situations professionnelles ” différentes, correspondantes sont les suivantes :

- ❖ fiche “ **employeur** ” et sous-fiche “ changement d’emploi chez le même employeur ”
- ❖ fiche “ **recherche d’emploi** ”
- ❖ fiche “ **formation / mesure** ”
- ❖ fiche “ **reprise d’études** ”
- ❖ fiche “ **service national** ”
- ❖ fiche “ **inactivité.** ”

■ Exemple : un individu a connu en un an 3 situations différentes : une période d’emploi (employeur A) sur CDD, une période de recherche d’emploi et une 2<sup>ème</sup> période d’emploi (employeur B) sur CDI

Trois fiches de questions différentes seront donc posées à cet individu sur son parcours professionnel :

- une fiche “ emploi ” (chez l’employeur A)
- une fiche “ recherche d’emploi ”
- une fiche “ emploi ” (chez l’employeur B).

Une présentation du contenu de ces fiches figure dans l'annexe générale.

Lors de la vague 5, un questionnaire complémentaire a été effectué sur des questions relatives aux minima sociaux (principalement au RMI)<sup>2</sup>. 1763 répondants à la vague 5 ont été sélectionnés pour répondre à ce questionnaire en fonction de leur niveau de revenu, de leur situation professionnelle, et de leur âge pour certains modules. 938 jeunes ont répondu au questionnaire complémentaire, une semaine après l'enquête principale (soit un taux de réponse de 53%).

## 5. La pondération

On a opéré sur "l'échantillon cylindré" comprenant les 1707 individus pour lesquels on dispose d'un calendrier professionnel rempli sur les six ans, un redressement en deux temps : une pondération longitudinale redressant les effets repérés de l'attrition un recalage sur les flux de sortants 1993-94 estimés.

Compte tenu de la base de sondage collectée et des biais possibles (représentation inégale entre public et privé, par exemple), l'extrapolation des résultats à l'ensemble du champ est plutôt risquée. La comparaison avec d'autres sources est déconseillée non seulement en raison du protocole de collecte mais aussi du concept de sortant retenu.

Pour chaque vague, nous avons tenté tester à l'aide de modèles logistiques, l'effet sur la probabilité de répondre à la vague suivante, d'un ensemble de variables assez large :

- sexe
- âge
- niveau d'études des parents
- lieu de naissance (origine étrangère)
- niveau de formation
- durée de chômage depuis la sortie
- durée d'emploi depuis la sortie
- situation familiale (vie en couple)
- logement (chez les parents, logement indépendant, foyer..).

Finalement, seules trois de ces variables semblent réellement discriminantes.

- le fait de sortir au niveau non qualifié (NIV65B), qui diminue la probabilité de rester dans le panel.
- le fait d'habiter chez ses parents (PARENTS), qui l'augmente
- la durée de chômage cumulé depuis la fin d'études (DURCCHO), qui la diminue.

---

<sup>2</sup> Les données statistiques de cette enquête complémentaire ont été utilisées pour répondre à une étude commandée par le Commissariat Général au Plan, intitulée : "L'avenir des minima sociaux : partage révisé du risque de chômage ou intégration dans une allocation universelle" et coordonnée par Claude Gamel (octobre 2001).

A titre d'illustration, on peut dire que, pour un individu de niveau de formation supérieur ou égal au CAP et avec une durée de chômage moyenne, le fait d'habiter chez les parents en vague 1 réduit de 32 % la probabilité de ne pas répondre en vague 2.

On voit donc que la non prise en compte de ce phénomène conduirait à sous-représenter dans les trajectoires celles de jeunes ayant déjà cohabité et confrontés chômage de longue durée.

Une pondération longitudinale a été calculée en multipliant le poids initial de chaque individu par l'inverse du produit des probabilités de rester dans le panel d'une vague sur l'autre. Pour 10% de l'échantillon, ce poids est inférieur à 1,8. A l'autre extrémité, pour 10%, ce poids est supérieur à 2,7.

L'effet de la pondération sur le taux de chômage en 2000 (hors sortants vers l'apprentissage) est assez clair :

- Sans pondération, ce taux est de 13,6 %
- Avec un simple recalage sur les strates de sondage : 14,3 %
- Avec la pondération longitudinale et le recalage par strate: 15,5 %.

## **6. Bilan de la “ formule panel ” pour l'étude de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire**

La formule du panel adoptée pour cette enquête avait de nombreux avantages. Cette formule peut notamment être comparée à l'enquête rétrospective où l'on aurait interrogé les jeunes en février 2000 sur l'ensemble de leur parcours.

Le premier avantage de la “ formule panel ” est de gagner en précision sur la description des parcours. En effet, avec cinq interrogations au lieu d'une, on évite :

- d'arriver à des temps d'interrogation trop longs pour être supportés par l'enquêté en “ une seule dose ”
- des effets de mémoire apportant omissions, imprécisions et biais sur les événements, les dates voire même sur l'enchaînement des situations...

Ces avantages sont certainement plus importants pour une population de bas niveau scolaire compte tenu des problèmes de concentration et des difficultés d'énoncer un historique clair et cohérent de leurs parcours sur le marché du travail. Le panel a permis de repérer des erreurs de mémoire avec des incohérences fréquentes sur la situation à la date de l'enquête entre la déclaration lors d'une interrogation et le récit lors de l'interrogation suivante.

Un autre avantage du panel concerne le contrôle de l'échantillon et les biais possibles sur les indicateurs portant sur les trajectoires. En effet, le fait d'interroger des jeunes peu après leur sortie du système scolaire permet de les retrouver plus fréquemment. En bout de course, il est probable que le nombre de jeunes retrouvés et répondant à l'enquête est voisin de celui qu'on aurait atteint par une enquête rétrospective. Mais dans le cas du panel, on dispose d'informations sur les caractéristiques et sur le début de trajectoire qui ne sont pas disponibles dans la base de sondage initiale. On peut donc estimer l'effet de ces données sur la probabilité de réponse.

Par exemple, la probabilité pour un jeune de répondre à la vague 2 sachant qu'il a répondu à la vague 1, est visiblement conditionnée par son niveau scolaire mais aussi par sa durée de chômage depuis la fin d'études et par le fait d'être encore au domicile parental (toutes choses égales par ailleurs, voir modèle).

La formule panel présente quelques inconvénients principalement liés à une certaine complexité dans l'exploitation et au coût de gestion .

L'étalement sur plusieurs années exige une rigueur dans la gestion surtout lorsque plusieurs "gestionnaires" se succèdent. Certains changements dans les questionnaires peuvent ou doivent être introduits. Mais lorsqu'on modifie la liste des modalités de réponse à une question, cela suppose un traitement ultérieur. Il ne faut donc pas en abuser mais dans certains cas, c'est une nécessité (par exemple lorsque de nouvelles mesures pour l'emploi sont créées).

La gestion des non-réponses partielles ou totales à une vague avec le système de rattrapage a induit aussi une complexité dans le traitement final.

## Annexe de la partie 1 :

Profil socio-démographique de la population interrogée :  
Sexe et âge (au 01/01/94) par niveau de formation.

### Niveau de formation initiale

Niveau de formation	Effectifs (estimés)	Part (en %)
IV	93 000	28
V dipl	96 000	30
V non dipl	44 000	13
VI-Vbis	93 000	29
<b>TOTAL</b>	<b>326 000</b>	<b>100</b>

### Taux de féminité par niveau

Niveau de formation	Part des femmes (en %)
IV	53
V dipl	45
V non dipl	44
VI-Vbis	29 *
<b>Ensemble</b>	<b>43</b>

### Age en fin de formation initiale par niveau

Niveau de formation	Age (au 31/12/94)							Total
	16	17	18	19	20	21	22	
IV	0	0	3	10	35	31	21	100
V dipl	0	4	20	34	28	10	4	100
V non dipl	2	8	34	34	17	3	2	100
VI-Vbis	58	22	10	4	3	2	1	100
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>100</b>

Sources : Céreq-panel 1994-2000

(\*) Le groupe VI-Vbis incluant les jeunes entrant en apprentissage, il est très masculin.



## 2. LA RECHERCHE D'EMPLOI

### 1. Les séquences de chômage dans les trajectoires

Sur les 320 000 jeunes étudiés, environ 264 000 (soit plus de 80 %) ont déclaré au moins une période de chômage entre leur sortie du système scolaire (en 1994) et avril 2000. Cette expérience du chômage a été plus ou moins longue et plus ou moins répétitive. Dans un tiers des cas, la durée totale de chômage a été inférieure à neuf mois (sur six ans) avec une ou deux séquences. A l'opposé, un autre tiers des jeunes a cumulé deux années de chômage ou plus, réparties sur au moins trois séquences dans le parcours.

La première séquence de recherche d'emploi se situe plutôt en début de parcours. Pour 43 % des jeunes, elle commence en octobre 1994 ou avant. Seuls 12 % des jeunes concernés connaissent leur première expérience de chômage après mars 1997. Toutefois, pour 16 %, la première séquence de ce type intervient entre avril 1996 et mars 1997. Cette recrudescence d'entrées au chômage est en partie due aux apprentis terminant leur contrat.

Le risque d'enlèvement dans le chômage chronique varie un peu en fonction de la date d'entrée dans cette situation. Lorsque la première période de chômage débute en octobre 1994, sa durée dépasse 11 mois dans 26 % des cas. Cette proportion reste de l'ordre de 20 % pour les entrées au chômage intervenant jusqu'en 1997. Lorsque la première entrée au chômage est plus tardive, la période de recherche d'emploi est plus courte.

### 2. Les démarches de recherche d'emploi lors de la première période de chômage

Environ 80 % des jeunes concernés ont déclaré avoir été inscrits à l'ANPE pendant leur première période de chômage même si seuls 30 % ont été indemnisés.

*NB : le questionnaire ne permet pas de repérer les cas où les jeunes n'ont été inscrits (ou indemnisés) qu'une partie de la période. On peut penser que les chiffres ci-dessus incluent ces cas de figure.*

Pour le premier moyen de recherche d'emploi déclaré, on trouve en tête les deux modalités : ANPE et candidatures spontanées (regroupant chacune 30 % des effectifs). L'utilisation des " petites annonces " est la troisième modalité citée mais elle apparaît surtout comme deuxième moyen de recherche. Le recours aux agences intérimaires est cité parmi les moyens de recherche d'emploi par plus de 20 % des jeunes.

Seuls 17 % des jeunes déclarent n'avoir déposé aucune candidature spontanée au cours de leur première période de chômage. A l'opposé, plus de la moitié des jeunes ont postulé spontanément sur un emploi plus de dix fois. La réponse à des offres d'emploi semble moins fréquente. Un quart des jeunes n'en déclarent aucune.

Six jeunes sur dix ont obtenu au moins un entretien d'embauche. Dans la moitié des cas, il y en a eu trois ou plus.

Les refus d'embauche suite à de tels entretiens sont évidemment fréquents. En sens inverse, un quart des jeunes a refusé un emploi après entretien. Parmi les raisons de refus d'emploi invoquées, la modalité "emploi inintéressant" recueille de nombreux suffrages (21 % la citent dans les deux premiers motifs) mais, de manière moins vague, d'autres motifs sont assez fréquents : l'éloignement du domicile (16 % des deux premières raisons), le salaire insuffisant (14 %) et "un emploi ne correspondant pas à la formation" (11 %).

### 3. Les opinions sur les obstacles à l'emploi, les attentes et les exigences exprimées

A chaque interrogation, les jeunes au chômage à la date de l'enquête ont été interrogés sur les principaux obstacles à leur retour à l'emploi. De manière assez conventionnelle, c'est "le manque de formation" et "le manque d'expérience" qui ont été les plus fréquemment invoqués comme premier obstacle. Chacune de ces modalités recueille un quart des suffrages en avril 1996. Le manque d'expérience apparaît assez souvent lorsqu'un deuxième obstacle est déclaré (venant en général se cumuler avec un manque de formation).

Mais au fil du temps, les difficultés d'accès à l'emploi déclarées par les jeunes au chômage évoluent. Pour les chômeurs de 1999, le principal obstacle à l'emploi déclaré vient du "marché" ("pas ou peu d'offres d'emploi" dans 21 % des cas) alors que seuls 13 % invoquent un "manque d'expérience" et 17%, un "manque de formation".

L'absence de moyen de locomotion apparaît comme un handicap assez courant. Elle est citée comme un des trois premiers obstacles par environ un quart des jeunes chômeurs d'avril 1996. Mais cet obstacle devient moins prégnant avec le temps.

De nombreuses caractéristiques a priori discriminatoires sur le marché du travail comme l'âge, le sexe, la nationalité, etc. sont très peu évoquées par les jeunes.

*NB : "avoir une origine étrangère" n'était pas proposée comme modalité dans l'enquête.*

Tout comme l'appréciation sur les obstacles à l'emploi, les attentes par rapport à l'emploi des chômeurs évoluent au fil du temps :

En 1996, la principale attente exprimée est "d'avoir un emploi stable" (42 % la citent en premier ou en deuxième). "Gagner de l'argent" et "exercer le métier qui me plaît" arrivent juste après (avec respectivement 36 % et 31 % des suffrages). Mais ces trois modalités déclinent au cours du temps, laissant place à une diversité d'attentes comme "être salarié et avoir une fiche de paye", "avoir un emploi en rapport avec sa formation", etc.

Les exigences par rapport à l'emploi semblent assez faibles en début de vie active mais elles semblent en général croissantes avec le temps. Si plus des trois quarts des jeunes au chômage déclarent accepter n'importe quel type d'emploi en avril 1996, cette proportion descend régulièrement jusqu'à 65 % en avril 1999. Un refus croissant est exprimé à l'égard des "emplois aidés" comme les CES mais aussi les contrats en alternance comme le contrat de qualification. De même, le temps partiel qui est souvent toléré en début de parcours, est beaucoup plus souvent systématiquement rejeté en 1999. De manière assez paradoxale, seuls les "emplois non déclarés" sont moins rejetés par les jeunes chômeurs d'avril 1999 que ceux de 1996.

Le salaire minimal auquel les jeunes au chômage se déclarent prêts à accepter un emploi est souvent au voisinage du SMIC. A la première interrogation, 17 % des jeunes (ayant accepté de

répondre) ont donné une réponse entre 2000 et 3000 francs et seuls 6 % ont une « prétention salariale » dépassant les 7000 francs. Mais les réponses glissent assez vite vers le haut et la grande majorité des chômeurs de 1999 sont entre 5000 et 7000 francs.

Ce glissement des prétentions salariales vers le haut semble en contradiction avec la théorie de la recherche d'emploi (job search) qui voudrait que le salaire de réserve diminue au fil des mois avec une prolongation du chômage. Mais, en réalité, la population des chômeurs n'est pas la même d'une interrogation à l'autre. Les chômeurs de 1999 ont pu capitaliser une expérience de travail, qu'ils souhaitent valoriser sur le marché du travail. On note par ailleurs, un taux de non réponse très élevé à cette question.

## Annexe de la partie 2

Tableau 1. Les premières périodes de chômage

Début de la période	Part	Effectifs
0- janv94-sept94	8%	20 637
1-en oct94	35%	92 345
2-nov94-mars95	19%	49 117
3-avr95-mars96	11%	27 994
4-avr96-mars97	16%	41 410
5-après mars97	12%	31 649
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>263 152</b>

Durée de la période	Part	Effectifs
0-moins de 3 mois	29%	76 224
1-3 à 5 mois	28%	73 582
2-6 à 9 mois	17%	44 226
3-10 à 11 mois	5%	12 908
4-12 à 23 mois	14%	36 530
5-24 à 35 mois	4%	11 605
6-36 mois ou plus	3%	8 077
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>263 152</b>

Durée de la période	pour des périodes commençant					
	de janv 94 à sept 94	En oct 94	de nov 94 à mars 95	d'avr 95 à mars 96	d'avr 96 à mars 97	Après mars 97
Moins de 3 mois	18%	24%	28%	31%	27%	53%
3 à 5 mois	39%	27%	26%	30%	30%	22%
6 à 9 mois	6%	17%	19%	20%	19%	15%
10 à 11 mois	3%	7%	5%	4%	3%	3%
12 mois et plus	34%	26%	21%	15%	21%	7%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sources : Céreq-panel 1994-2000

Tableau 2. Les démarches au cours de la première période de chômage

DEMARCHES	Première réponse	Cumul sur 3 réponses
<b>au cours de la première période de chômage</b>		
01-Vous n'avez pas cherché	4%	4%
02-ANPE	30%	50%
03-Petites annonces	16%	43%
04-Candidatures spontanées	31%	55%
05-Famille	1%	3%
06-Autres relations personnelles, le bouche à	4%	16%
07-Relations professionnelles, syndicats	0%	2%
08-Mission locale	2%	6%
09-Mairie	0%	1%
10-CIO, CIDJ	1%	3%
13-Entreprises intérimaires	9%	22%
14-Concours	0%	1%
15-Suite à un stage	0%	1%
16-Minitel	0%	1%
17-Par l'école, le CFA, GRETA	1%	1%
18-Association de quartier	0%	0%
19-Chambre de commerce et d'industrie, chambr	1%	2%
20-Service national	0%	0%
21-Association d'aide à la recherche d'emploi	0%	1%
<i>Nombre moyen d'items cités</i>	1,00	2,11

Inscription à l'ANPE	Part	Effectif
<b>au cours de la première période de chômage</b>		
Oui	81%	212374
Non	19%	49793
<b>TOTAL</b>	100%	262167

Chômage indemnisé	Part	Effectif
<b>au cours de la première période de chômage</b>		
Oui	29%	61809
Non	71%	150073
<b>TOTAL</b>	100%	211882

Sources : Céreq-panel 1994-2000

Tableau 3. Réponses à des offres d'emploi au cours de la première période de chômage

<b>Réponses à des offres d'emploi au cours de la première période de chômage</b>	<b>Part</b>	<b>Effectif</b>
0 -aucun	24%	63 350
1 -1 à 5	25%	66 861
2 -6 à 10	16%	40 896
3 -11 à 20	11%	29 925
4 -plus de 20	23%	61 377
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>262 409</b>

<b>Candidatures spontanées au cours de la première période de chômage</b>	<b>Part</b>	<b>Effectif</b>
0 -aucun	17%	44 078
1 -1 à 5	28%	74 323
2 -6 à 10	17%	45 412
3 -11 à 20	15%	38 422
4 -plus de 20	23%	59 811
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>262 046</b>

<b>Entretiens obtenus au cours de la première période de chômage</b>	<b>Part</b>	<b>Effectif</b>
0 -aucun	25%	59 979
1 -1 à 5	49%	116 908
2 -6 à 10	15%	35 854
3 -11 à 20	4%	10 334
4 -plus de 20	7%	17 333
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>240 408</b>

<b>Refus d'employeurs après entretien au cours de la première période de chômage</b>	<b>Part</b>	<b>Effectif</b>
0 -aucun	20%	34 920
1-1 à 5	54%	95 584
2-6 à 10	16%	29 008
3-11 à 20	6%	10 445
4-plus de 20	3%	6 121
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>176 078</b>

Sources : Céreq-panel 1994-2000

Tableau 4. Le refus d'emploi

Nombre de refus d'emploi par le jeune	Part
<b>au cours de la première période de chômage</b>	
0	77%
1	11%
2	5%
3	7%
Total	100%

Motifs principaux de refus (cumul des deux réponses)	Fréquence (pour 100 jeunes ayant refusé)
01-salaire insuffisant	14%
02-lieu de travail éloigné du domicile	16%
03-emploi ne correspond pas a formation	11%
04-manque de responsabilité	0%
05-emploi inintéressant	21%
06-statut du contrat inintéressant	4%
07-perspectives de carrière insuffisantes	2%
08-recherche d'un emploi a temps plein	1%
09-horaires de travail trop contraignants	11%
12-pas de véhicule personnel	4%
13-mauvaise ambiance de travail	7%
14-depart au service national	5%
15-embauche dans une autre entreprise	2%
16-raison de santé	3%
17-autre	1%

Sources : Céreq-panel 1994-2000

Tableau 5. Attitudes par rapport à l'emploi

	Chômeurs en vague 1	Chômeurs en vague 2	Chômeurs en vague 3	Chômeurs en vague 4
	1996	1997	1998	1999
<b>Parts des individus déclarant accepter :</b>				
* n'importe quel type d'emploi	77%	71%	67%	65%
* un emploi ne correspondant pas à sa qualif.	89%	88%	91%	87%
* un emploi à temps partiel	91%	84%	83%	83%
<b>Parts des individus déclarant refuser de toute façon :</b>				
* un CDD	8%	6%	5%	4%
* un CES	24%	30%	35%	43%
* un Contrat de Qualification	21%	27%	28%	31%
* un Contrat d'adaptation	26%	27%	22%	33%
* un emploi non déclaré	73%	68%	62%	64%
* une période d'intérim	11%	13%	9%	10%
<b>Parts des individus déclarant accepter de travailler à partir d'un salaire :</b>				
Moins de 3000 frs	19%	7%	4%	7%
De 3000 frs à 3999 frs	9%	5%	5%	6%
De 4000 frs à 4999 frs	13%	19%	11%	6%
De 5000 frs à 5999 frs	31%	32%	32%	25%
De 6000 frs à 6999 frs	22%	28%	34%	39%
7000 frs et plus	6%	9%	14%	18%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<i>Taux de réponse à la question</i>	47%	44%	47%	54%

Source : Céreq-panel 1994-2000

Tableaux 6 a et 6b .Principal obstacle à l'emploi

Principal obstacle à l'emploi	Chômeurs en vague 1	Chômeurs en vague 2	Chômeurs en vague 3	Chômeurs en vague 4
(fréquence des items sur la 1e réponse)	1996	1997	1998	1999
01-âge (trop vieux, trop jeune)	2%	3%	4%	3%
02-sexe	0%	0%	0%	0%
03-nationalité	0%	1%	1%	2%
04-problème de santé, handicap	0%	1%	0%	2%
05-enceinte	2%	4%	2%	5%
06-pas confiance en soi	0%	1%	0%	1%
07-exigences salariales	0%	0%	0%	2%
08-manque de mobilité géographique	5%	4%	3%	4%
09-pas de moyen de locomotion	9%	10%	6%	9%
10-manque d'argent	0%	0%	0%	1%
<b>11-manque de formation</b>	<b>25%</b>	<b>11%</b>	<b>21%</b>	<b>17%</b>
12-formation inadaptée	1%	2%	3%	3%
<b>13-manque d'expérience professionnelle</b>	<b>24%</b>	<b>23%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>
<b>14-pas ou peu d'offres d'emploi</b>	<b>16%</b>	<b>25%</b>	<b>22%</b>	<b>21%</b>
15-La crise économique	5%	4%	2%	1%
16-recherche de CDI (Contrat à Durée Indéterminée)	0%	1%	2%	2%
17-impossibilité accéder aux souhaits	1%	2%	3%	1%
18-ne sait pas où se trouvent les emplois vacants	0%	0%	0%	0%
19-L'inefficacité de l'ANPE	0%	0%	0%	0%
20-L'inefficacité des employeurs en général	0%	1%	1%	1%
21-départ au service national	1%	3%	2%	0%
22-ne cherche pas	3%	4%	1%	3%
23-Autre	3%	0%	2%	3%
24-Aucun, aucun autre	0%	0%	6%	2%
98-Ne sait pas	3%	1%	1%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Céreq-panel 1994-2000

<b>Principal obstacle à l'emploi</b>	<b>Chômeurs en vague 1</b>	<b>Chômeurs en vague 2</b>	<b>Chômeurs en vague 3</b>	<b>Chômeurs en vague 4</b>
<b>(fréquence des items sur la 1e réponse)</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
01-âge (trop vieux, trop jeune)	10%	8%	8%	5%
02-sexe	1%	1%	1%	1%
03-nationalité	3%	3%	2%	2%
04-problème de santé, handicap	1%	2%	1%	3%
05-enceinte	3%	4%	3%	5%
06-pas confiance en soi	2%	3%	2%	2%
07-exigences salariales	0%	1%	2%	3%
08-manque de mobilité géographique	12%	9%	6%	7%
09-pas de moyen de locomotion	<b>25%</b>	<b>21%</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>
10-manque d'argent	1%	4%	1%	2%
<b>11-manque de formation</b>	<b>35%</b>	<b>23%</b>	<b>30%</b>	<b>25%</b>
12-formation inadaptée	5%	3%	5%	5%
<b>13-manque d'expérience professionnelle.</b>	<b>44%</b>	<b>39%</b>	<b>23%</b>	<b>23%</b>
<b>14-pas ou peu d'offres d'emploi</b>	<b>27%</b>	<b>38%</b>	<b>31%</b>	<b>32%</b>
15-La crise économique	10%	14%	7%	5%
16-recherche de CDI (Contrat à Durée Indéterminée)	0%	3%	4%	4%
17-impossibilité accéder aux souhaits	1%	4%	5%	3%
18-ne sait pas où se trouvent les emplois vacants	3%	3%	1%	1%
19-L'inefficacité de l'ANPE	1%	1%	1%	1%
20-L'inefficacité des employeurs en général	1%	2%	1%	3%
21-départ au service national	2%	4%	2%	0%
22-ne cherche pas	3%	5%	2%	5%
23-Autre	5%	1%	2%	6%
<i>Nombre moyen de réponses</i>	<b>1,93</b>	<b>1,95</b>	<b>1,50</b>	<b>1,53</b>

Source : Céreq-panel 1994-2000

Tableaux 7a et 7 b : Principales attentes par rapport à l'emploi

Principales attentes p/r à l'emploi	Chômeurs en vague 1	Chômeurs en vague 2	Chômeurs en vague 3	Chômeurs en vague 4
(fréquence des items sur une réponse)	1996	1997	1998	1999
<b>01-Avoir un emploi stable</b>	<b>30%</b>	<b>22%</b>	<b>18%</b>	<b>24%</b>
02-Avoir un contrat de travail.	8%	1%	4%	3%
03-Avoir un contrat à durée indéterminée (CDI)	0%	7%	9%	8%
04-Avoir un contrat à durée déterminée (CDD)	5%	0%	0%	0%
05-Etre salarié (avoir une fiche de salaire)	3%	6%	4%	5%
06-Avoir un emploi en rapport avec formation	1%	6%	5%	5%
07-Atteindre un statut social,	2%	0%	1%	1%
08-Atteindre une identité professionnelle	1%	2%	0%	2%
<b>09-Exercer le métier qui plaît</b>	<b>19%</b>	<b>18%</b>	<b>19%</b>	<b>16%</b>
<b>10-Gagner de l'argent</b>	<b>21%</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>	<b>16%</b>
11-Travailler dans une bonne ambiance	2%	5%	6%	5%
12-Trouver un emploi à proximité de votre domicile	0%	1%	0%	1%
13-Avoir une perspective de carrière	1%	1%	2%	1%
14-Se sentir utile, s'épanouir dans le travail	2%	3%	6%	4%
15-Acquérir de l'expérience	1%	4%	2%	2%
16-Avoir une occupation	1%	3%	2%	2%
17-Avoir des horaires corrects ou une activité correcte	0%	0%	2%	0%
18-Autre	1%	0%	0%	0%
98-Ne sait pas	2%	1%	1%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Céreq-panel 1994-2000

<b>Principales attentes p/r à l'emploi</b>	<b>Chômeurs en vague 1</b>	<b>Chômeurs en vague 2</b>	<b>Chômeurs en vague 3</b>	<b>Chômeurs en vague 4</b>
(fréquence des items sur 2 réponses)	1996	1997	1998	1999
<b>01-Avoir un emploi stable</b>	42%	30%	27%	31%
<b>02-Avoir un contrat de travail.</b>	19%	2%	7%	5%
<b>03-Avoir un contrat à durée indéterminée (CDI)</b>	2%	13%	14%	17%
04-Avoir un contrat à durée déterminée (CDD)	8%	1%	0%	1%
05-Etre salarié (avoir une fiche de salaire)	7%	17%	8%	13%
06-Avoir un emploi en rapport avec formation	6%	10%	9%	7%
07-Atteindre un statut social,	4%	3%	3%	2%
08-Atteindre une identité professionnelle	2%	3%	1%	2%
<b>09-Exercer le métier qui plaît</b>	31%	28%	29%	21%
<b>10-Gagner de l'argent</b>	36%	35%	32%	31%
11-Travailler dans une bonne ambiance	4%	13%	13%	12%
12-Trouver un emploi à proximité de votre domicile	2%	4%	4%	2%
13-Avoir une perspective de carrière	1%	4%	3%	4%
14-Se sentir utile, s'épanouir dans le travail	2%	8%	12%	9%
15-Acquérir de l'expérience	2%	6%	3%	4%
16-Avoir une occupation	2%	8%	4%	4%
17-Avoir des horaires corrects ou une activité correcte	0%	1%	6%	2%
18-Autre	3%	0%	2%	2%
<b>Nombre moyen de réponses</b>	<b>1,73</b>	<b>1,85</b>	<b>1,78</b>	<b>1,68</b>

Source : Céreq-panel 1994-2000

### 3. Une stabilisation contrastée de la cohorte

Le troisième panel téléphonique du Céreq permet de reconstituer le parcours d'entrée dans la vie active des jeunes sortis en 1994 de formation initiale et interrogés tous les ans jusqu'en février 2000. Les situations d'emploi, de chômage, d'inactivité, de formation hors emploi, de service national, et de reprise d'études sont décrites exhaustivement. Le calendrier professionnel donne mensuellement des informations sur le passage dans ces différents états au cours des cinq premières années de vie active. A partir de notre échantillon, il est possible de reconstituer le parcours d'environ 330.000 jeunes sortis du système scolaire en 1994.

Le chapitre précédent montre une recrudescence d'entrées au chômage en 1996 liées aux sorties d'apprentissage. Ce phénomène perturbe la lisibilité de l'insertion de la cohorte puisqu'il y a de ce fait deux populations distinctes<sup>3</sup>, avec pour les sortants de contrat d'apprentissage, une trajectoire d'insertion souvent proche de celle des jeunes issus directement d'une formation scolaire mais différée de deux ans. C'est pourquoi nous avons finalement opté pour la définition du sortant proche de celle du bilan formation-emploi : tous les jeunes en poursuite d'études et en apprentissage à la fin du second semestre 1994 ont été exclus de l'analyse. Sur les 333.000 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1994, 74.000 jeunes se réinscrivent en 1994 dans une autre formation, principalement en apprentissage (70.725). Nous nous focalisons donc sur les 251.000 sortis du système scolaire en 1994 et ne s'étant pas réinscrits dans une autre formation en cours d'année<sup>4</sup>.

#### 1. La stabilisation des jeunes sur le marché du travail : de fortes inégalités selon le niveau.

*Taux de chômage, d'emploi temporaire et de contrats aidés<sup>5</sup>.*

Globalement, le taux de chômage des jeunes a diminué de 29%, en avril 96, à 15% en février 2000, cinq ans et ½ après la fin de l'école. Ce taux de chômage masque de fortes disparités entre les niveaux : les jeunes de niveau IV ont eu un taux de chômage durant cette même période qui est passé de 25 à 10% alors que le taux de chômage des jeunes de niveau VI et Vbis s'est réduit de 40% à 27%.

Si les jeunes sont dans l'ensemble de plus en plus épargnés par le chômage, la précarité de l'emploi persiste. En avril 96, un an et ½ après leur sortie, près des trois quarts des jeunes en emploi ont un contrat temporaire. En février 2000, 44% des jeunes en emploi possèdent encore un contrat de travail temporaire, dont 60 à 70% des jeunes de niveau V non diplômés et de niveau VI et Vbis.

---

<sup>3</sup> Cela impliquerait notamment une détérioration de nombreux indicateurs d'insertion deux ans après la sortie du système éducatif. L'exclusion des poursuites d'études et des contrats d'apprentissage permet notamment la comparabilité de certains indicateurs avec les indicateurs standard produits pour les enquêtes Génération.

<sup>4</sup> Cette réduction du champ nous conduit à réduire sensiblement la taille de la population des jeunes de niveau VI et Vbis présente dans notre échantillon. Pour ces jeunes, le taux de poursuite d'études en 1994, notamment dans un contrat d'apprentissage, représente environ 60%. De ce fait, il convient d'être prudent quant à des comparaisons systématiques des résultats portant sur ces niveaux avec les autres niveaux d'études.

<sup>5</sup> Voir également les tableaux 5 a,b et c en annexe.

Parmi ces emplois temporaires, les contrats aidés, émanant principalement des dispositifs publics pour l'emploi des jeunes, sont très nombreux en début de parcours. En avril 96, 43% des emplois occupés correspondent à des mesures pour l'emploi. En février 2000, les contrats aidés ne représentent que 14% des emplois occupés. Là encore, la part des contrats dépend fortement du niveau d'études des sortants : deux ans et ½ après la sortie, un peu plus d'un tiers des niveau IV étaient employés sur un contrat aidé, contre près de la moitié des niveaux V non diplômés et plus des deux tiers des niveaux VI et Vbis.

### *Etude des durées d'insertion<sup>6</sup>*

Par rapport aux indicateurs précédents qui donnent un aperçu de la situation de la cohorte sur le marché du travail à différentes dates, il est nécessaire d'avoir une vision plus longitudinale du parcours. Nous proposons ici une analyse des durées d'insertion, c'est à dire des durées d'accès à une position plus ou moins stabilisée dans le système d'emploi. L'étude de ces durées permet de mieux appréhender la logique temporelle inhérente au processus de stabilisation sur le marché du travail. Notons que pour les jeunes niveaux IV, V, Vbis et VI, la stabilisation ne correspond pas forcément au premier emploi ou au premier contrat à durée indéterminée : le premier emploi est parfois considéré comme un emploi d'attente ou est associé à un dispositif, le contrat à durée indéterminée est souvent lié à certaines pratiques sectorielles alors que de nombreux jeunes occupent presque systématiquement des emplois temporaires dans certains secteurs sans connaître le chômage. Il est nécessaire de sélectionner certains indicateurs susceptibles de mieux préciser ce que pourrait être l'accès à une position stabilisée pour ces jeunes. Outre l'obtention du premier CDI, nous considérerons l'accès au premier emploi ou au premier dispositif<sup>7</sup>, l'accès au premier emploi hors dispositif<sup>8</sup>, l'accès au premier CDI, l'accès à une période d'emploi consécutif d'au moins un an et l'accès à une période d'emploi consécutif d'un an en tolérant au plus un mois de non-emploi au cours de cette période.

Bien que la sélection de ces critères soit en partie arbitraire, ces indicateurs permettent de repérer l'insertion professionnelle, en insistant pour certains, sur l'importance de la stabilité dans la situation d'emploi, même si l'emploi change ou si le jeune a connu au cours de la période un mois de non emploi<sup>9</sup>. Ce dernier correspondrait alors à un "accident" dans sa stabilisation professionnelle.

---

<sup>6</sup> Voir également les tableaux 6 a,b,c,d et e en annexe.

<sup>7</sup> Notons que ce critère est le moins restrictif dans la mesure où tout jeune qui accède à un dispositif est considéré comme inséré.

<sup>8</sup> Il peut s'agir d'un contrat à durée déterminée non associé à un contrat aidé, un contrat d'intérim, un emploi à son compte, un emploi de fonctionnaire, un emploi de militaire, un emploi d'aide familial ou un contrat à durée indéterminée.

<sup>9</sup> Nous n'avons pas pris en compte dans le calcul des durées, les épisodes d'inactivité, de services national et de reprise d'études.

Tableau 8. Les taux d'insertion selon les différentes définitions

Critères d'insertion	Personnes insérées en février 2000	Durées Médiane <sup>10</sup> Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
Accès à un emploi (y compris emploi aidé)	99%	1	7
Accès à un emploi, hors dispositif	94%	4	20
Accès à un emploi sous CDI.	69%	31	67
Accès à un emploi consécutif d'au moins un an,	89%	10	23
Accès à une période d'emploi consécutif d'un an en tolérant au plus un mois de chômage au cours de cette période.	92%	8	20

Source : Céreq-panel 1994-2000

Si la quasi-totalité des jeunes (plus de 98%) accède à l'emploi ou à un dispositif au cours de leur 5 premières années de vie active, près de 30% n'accèdent pas à un emploi à durée indéterminée (un peu moins d'un jeune sur 2 pour les niveaux VI et Vbis). Ce non accès au CDI ne signifie pas pour autant une très forte précarité des parcours : près de 90% des jeunes ont accédé à au moins une période de 12 mois d'emploi consécutifs. Ces jeunes connaissent des durées d'accès à des positions d'emploi stabilisées extrêmement variables : parmi les 70%, un quart des jeunes a mis moins d'un an pour accéder à un CDI mais, cinq ans après la sortie du système éducatif, près d'un quart n'a pas encore eu accès à ce contrat. Le rôle des mesures publiques pour l'emploi des jeunes influence également cette stabilisation, notamment pour les niveaux V non diplômés, V bis et VI. Ainsi, les trois quarts des jeunes de niveau IV mettent moins d'un an pour trouver leur premier emploi hors mesures alors qu'il faut plus de 3 ans pour que les trois quarts des niveaux V bis et VI accèdent à leur premier emploi hors mesures.

## 2. L'influence des dispositifs publics

Environ 65% des jeunes interrogés ont accédé au moins une fois à un dispositif public d'aide à l'emploi ou à l'insertion entre 1994 et février 2000, 60% pour les niveaux IV et V diplômés, mais 75 à 80% pour les niveaux V non diplômés, les niveaux VI et Vbis. L'accès à un dispositif public ne signifie pas pour autant l'obtention d'un contrat de travail. Si l'on regarde la première mesure à laquelle a accédé le jeune, il s'agit pour près d'un tiers des mesures de formation, sans contrat de travail, puis pour 18% un contrat d'emploi solidarité et pour 14% un contrat de qualification.

<sup>10</sup> Il s'agit de durées estimées qui tiennent compte des problèmes de censure à droite, c'est à dire de la non-insertion d'une partie de la cohorte.

### Premier dispositif aidé auquel a accédé le jeune :

- ❖ Contrat d'apprentissage : 6%
- ❖ Contrat emploi solidarité : 18%
- ❖ Contrat de qualification : 14%
- ❖ Contrat d'adaptation : 5%
- ❖ APEJ : 7%
- ❖ Mesures de formation sans contrat de travail : 32% (dont mesures dans le cadre du CFI jeunes ou de PAQUE 10%, mesures DIJEN : 5%, mesures régionales : 5%, stage d'insertion et de formation à l'emploi 2%...)
- ❖ Autres mesures : 18%

En fonction du diplôme, le type de mesures varie sensiblement. Les mesures de formation sont plus importantes pour les niveaux V non diplômés, les VI et Vbis (elles représentent 40 à 45% des premières mesures). Ces derniers accèdent également à des contrats d'apprentissage plus souvent que les sortants diplômés de niveau V et de niveau IV.

Globalement, près de la moitié des jeunes est entré dans un premier dispositif avant septembre 95, c'est-à-dire un peu plus d'un an après leur sortie du système scolaire. Un an plus tard, en septembre 96, plus des trois quarts des jeunes ont connu leur première mesure. Parmi les différentes mesures, ce sont les contrats de qualification et d'apprentissage qui arrivent le plus tôt dans le parcours des jeunes.

### *Le premier dispositif associé à un contrat de travail*

Le panel téléphonique donne des informations sur le moyen principal d'accès à l'emploi tel que les jeunes le perçoivent. Pour les dispositifs associés à un contrat de travail, l'accès se fait principalement par les candidatures spontanées (23%), les relations personnelles et le bouche à oreille (hors famille) (21%) puis par l'ANPE (12%). 56% des jeunes ont accédé à leur premier dispositif par un de ces trois moyens. Ces principaux modes d'accès varient selon le dispositif : alors que les jeunes accèdent au CES principalement par l'ANPE, ils obtiennent un contrat de qualification prioritairement par candidatures spontanées. Lorsque l'on compare les modes d'accès au premier dispositif avec les modes d'accès au premier emploi hors dispositif, peu de différences apparaissent : l'accès se fait toujours principalement par des candidatures spontanées (28%) et par des relations personnelles et bouche à oreille (hors famille) (20%), puis dans une moindre mesure, par les entreprises intérimaires (13%) et les relations familiales (10%). En revanche, l'accès à un dispositif hors contrat de travail est radicalement différent : 37% s'est fait principalement par les PAIO et les missions locales et 13% par l'ANPE.

Plus des trois quart des jeunes recherchaient un emploi<sup>11</sup> au moment où ils ont accédé au dispositif. Ces jeunes en recherche d'emploi ont en moyenne répondu à 7 annonces ou candidatures spontanées<sup>12</sup> avant d'accéder au dispositif mais plus de la moitié de ces jeunes a répondu à moins de 3 annonces. Là encore, ce nombre varie selon le dispositif : il est plus élevé pour un CES que pour un contrat de qualification. Le nombre de réponses à des

---

<sup>11</sup> Ces jeunes pouvaient être au chômage, mais également en emploi ou en formation et rechercher un autre emploi.

<sup>12</sup> Notons que la question posée aux jeunes concernait le nombre total des démarches effectuées et non pas le nombre moyen de démarches par mois ou par semaine. De ce fait, un nombre élevé de démarches peut être la conséquence d'une période de recherche plus longue.

annonces ou à des candidatures spontanées est moins élevé pour l'accès à un emploi hors dispositif. En moyenne, les jeunes à la recherche d'un emploi ont effectué 6 démarches avant d'accéder au premier emploi hors dispositif.

Au sein de ces dispositifs, le salaire moyen d'embauche est d'environ 3000 francs, ce qui s'explique notamment par le volume important de mesures à temps partiel, plus de la moitié de ces dispositifs étant à temps partiel. 50% des jeunes gagnent moins de 2700 francs alors que le salaire médian d'embauche pour les premiers emplois hors dispositif est de 5000 francs. Cependant, moins d'un tiers des jeunes (31%) a recherché un autre emploi avant la fin du contrat avec de sensibles différences selon la mesure : plus de la moitié des CES ont recherché un autre emploi mais seulement 10% des contrats de qualification.

#### *La durée d'accès à l'emploi après le passage par un dispositif.*

Près de 85% des jeunes retrouvent un emploi hors dispositif entre un premier passage par dispositif et la date de la dernière interrogation, 88% pour les contrats de qualification, 72% pour les contrats CES, 85% pour le passage par un dispositif de formation hors contrat de travail.

Les jeunes retrouvant un emploi hors dispositif mettent en moyenne 9 mois pour y accéder<sup>13</sup>. Cependant, cette moyenne recouvre différents profils de retour vers l'emploi. Si la moitié des jeunes l'obtient après deux mois, un quart doit attendre plus d'un an avant d'accéder à l'emploi hors dispositif. Ces durées d'accès à l'emploi varient notamment selon les dispositifs :

- Pour un contrat emploi solidarité, la durée moyenne est de 12 mois et la durée médiane est égale à 5 mois.
- Pour un contrat de qualification, la durée moyenne est légèrement inférieure à 9 mois la durée médiane est de 4 mois.
- Pour une mesure de formation sans contrat de travail, la durée moyenne dépasse 10 mois mais la durée médiane est égale à 2 mois.

#### *La probabilité de se trouver dans un dispositif.*

Expliquer la probabilité de se trouver dans un dispositif en fonction des caractéristiques individuelles va nous permettre de déterminer les profils des jeunes passant dans ces dispositifs. Les effets sont calculés toutes choses égales par ailleurs en utilisant un modèle probit à effet aléatoire<sup>14</sup> à partir des informations disponibles aux cinq dates d'interrogation. Pour chaque caractéristique, la situation de référence par rapport à laquelle sont étudiées les effets, est indiquée en italique. Certaines caractéristiques individuelles introduites dans le modèle comme le sexe, le niveau d'études, le travail pendant les études, la nationalité du père n'ont été recueillies qu'une seule fois, d'autres comme la situation conjugale ou la situation professionnelle du parents, peuvent varier à chaque interrogation.

Les résultats dans les tableaux 2 et 3 présentent l'effet des caractéristiques individuelles sur la probabilité de se trouver en dispositif associé à un contrat de travail (tableau 9) ou sans contrat de travail (tableau 10)

---

<sup>13</sup> Il s'agit ici d'une durée tronquée du fait que tous les jeunes ne retrouvent pas un emploi.

<sup>14</sup> Pour une présentation du modèle probit à effet aléatoire, nous renvoyons à Balsan, D., Hanchane, S. & Werquin, P. (1996). Mobilité professionnelle initiale : éducation et expérience sur le marché du travail. *Economie et Statistique*, 299, pp.91-106.

Tableau 9. Probabilité de se trouver dans un dispositif avec un contrat de travail

	<i>Coefficient</i>
<b>Constante</b>	-0.97 ***
<b>Sexe et situation familiale</b>	
<i>Ref. homme célibataire</i>	
Femme célibataire	0.31 ***
Femme en couple sans enfant	0.22 ***
Femme en couple avec enfant	-0.34 ***
Homme en couple sans enfant	0 (ns)
Homme en couple avec enfant	0.07 (ns)
<b>Niveau d' études</b>	
<i>Ref. Niveau V non diplômé</i>	
Niveau IV	-0.11 (ns)
Niveau V diplômé	-0.25 **
Niveau Vbis et VI	0.03 (ns)
<b>Nationalité du père</b>	
<i>Ref. père français</i>	
Père étranger	-0.13 (ns)
<b>Travail durant les études.</b>	
<i>Ref. aucun travail, petit boulot, job de vacances en rapport avec sa formation.</i>	
Au moins un travail en rapport avec sa formation.	-0.09 (ns)
<b>Activité des parents</b>	
<i>Ref. au moins, un des parents en emploi</i>	-0.05
Les deux parents sans emploi.	
<b>Vague 2</b>	-0.16 ***
<b>Vague 3</b>	-0.38 ***
<b>Vague 4</b>	-0.52 ***
<b>Vague 5</b>	-0.64 ***

Source : Céreq-panel 1994-2000

*Note de lecture :* Pour une modalité donnée d'une variable donnée, le coefficient est d'autant plus élevé que les jeunes ayant cette caractéristique se trouvent plus souvent dans un dispositif que ceux qui sont dans la situation de référence.

ns : non significatif, \* significatif au seuil de 10%, \*\* significatif au seuil de 5%, \*\*\* significatif au seuil de 10%.

Le coefficient rho (0.36), significatif au seuil de 1%, indique la présence d'hétérogénéité non observée.

Les résultats présentés dans le tableau 2 montrent que l'entrée dans un dispositif correspond plus spécifiquement à certains profils de jeunes. Les filles, notamment lorsqu'elles sont célibataires ou sans enfants, ont une probabilité plus élevée de se trouver dans un dispositif. Inversement, les jeunes diplômés de niveau V et les mères de famille ont moins de chance d'accéder à ces dispositifs. D'autres variables comme la nationalité du père, l'activité professionnelle du père ou le travail pendant les études n'ont aucune influence significative sur la probabilité de se trouver dans un dispositif. Enfin, les variables indicatrices de la date

d'interrogation ont un effet négatif et croissant. La probabilité d'accès à un dispositif décroît avec l'avancement dans le temps, qui peut renvoyer à l'âge ou à l'expérience professionnelle du jeune.

Tableau 10. Probabilité de se trouver dans un dispositif sans contrat de travail

	<i>Coefficient</i>
<b>Constante</b>	-1.47 ***
<b>Sexe et situation familiale</b>	
<i>Ref. homme célibataire</i>	
Femme célibataire	0.21 ***
Femme en couple sans enfant	-0.12 (ns)
Femme en couple avec enfant	-0.23 (ns)
Homme en couple sans enfant	0.13 (ns)
Homme en couple avec enfant	0.16 (ns)
<b>Niveau d' études</b>	
<i>Ref. Niveau V non diplômé</i>	
Niveau IV	-0.41 ***
Niveau V diplômé	-0.45 ***
Niveau Vbis et VI	0.14 (ns)
<b>Nationalité du père</b>	
<i>Ref. père français</i>	
Père étranger	0.02 (ns)
<b>Travail durant les études.</b>	
<i>Ref. aucun travail, petit boulot, job de vacances en rapport avec sa formation.</i>	
Au moins un travail en rapport avec sa formation.	0.05 (ns)
<b>Activité des parents .</b>	
<i>Ref. au moins, un des parents en emploi</i>	
Les deux parents sans emploi.	-0.05 (ns)
<b>Vague 2</b>	-0.40 ***
<b>Vague 3</b>	-0.29 ***
<b>Vague 4</b>	-0.53 ***
<b>Vague 5</b>	-0.41 ***

Source : Céreq-panel 1994-2000

Note de lecture : Pour une modalité donnée d'une variable donnée, le coefficient est d'autant plus élevé que les jeunes ayant cette caractéristique se trouvent plus souvent dans un dispositif que ceux qui sont dans la situation de référence.

ns : non significatif, \* significatif au seuil de 10%, \*\* significatif au seuil de 5%, \*\*\* significatif au seuil de 10%

Le coefficient rho (0.12), significatif au seuil de 5%, indique la présence d'hétérogénéité non observée.

Les résultats du tableau 3, pour les dispositifs sans contrat de travail diffèrent peu des précédents. Les sortants des niveaux VI, V bis, et les non-diplômés de niveau V, les femmes célibataires, ont une probabilité plus élevée de se trouver dans ce type de dispositif. Les variables indicatrices de la date d'interrogation ont toujours un effet négatif mais non

monotones. La probabilité de se trouver dans ce type de dispositif est plus forte pour la première année et la troisième année.

### 3. Une forte hétérogénéité des parcours d'entrée dans la vie active

#### *Une typologie des trajectoires*<sup>15</sup>

La phase d'insertion se matérialise par une succession de plusieurs états : chômage, mesures, formation, emplois précaires, emplois stables... La séquence de ces états constitue la trajectoire spécifique du jeune. La typologie des parcours permet de synthétiser toutes les informations recueillies dans le calendrier sur le passage des individus par ces différents états et la durée dans ces différents états. Nous avons utilisé la méthode proposée par Espinasse (1994). Elle permet d'établir des trajectoires types en calculant une distance entre les individus<sup>16</sup>. Les distances entre ces trajectoires seront d'autant plus proches que les individus passent au même moment par les mêmes états. Une classification automatique permet de dégager un certain nombre de classes cohérentes.

La méthode a permis de dégager quatre trajectoires types dans l'échantillon.

La première trajectoire, que l'on peut appeler "stabilisation progressive sur CDI" regroupe 34% des jeunes. Elle est caractérisée par une augmentation constante du CDI, notamment après les deux premières années de vie active. En février 2000, près de 90% des jeunes sont en CDI alors qu'ils n'étaient que 10% en septembre 1994. Cette stabilisation se fait principalement aux dépens du contrat à durée déterminée, auquel accédait plus de 30% des jeunes en septembre 1994. Les sortants de niveau IV et les diplômés de niveau V sont sur-représentés dans cette trajectoire.

La seconde trajectoire est au contraire une trajectoire plus chaotique ou s'entrecoupe de périodes de chômage et des passages en dispositifs. Cette trajectoire "chômage et mesures" regroupe près de 29% des jeunes. A la sortie du système éducatif, le chômage touche durablement plus de 70% de ces jeunes, puis se réduit progressivement au fur et à mesure que les mesures d'aide à l'insertion augmentent. On note également une part relativement constante de contrat à durée déterminée et d'inactivité, qui précèdent mais également succèdent aux périodes de chômage et de passage dans les différentes mesures. En février 2000, plus d'un tiers de ces jeunes est encore au chômage. Contrairement à la trajectoire précédente, les sortants de niveau IV et les diplômés de niveau V sont plutôt sous-représentés dans cette trajectoire.

La troisième trajectoire est un parcours de « stabilisation dans l'emploi sur contrat à durée déterminée », qui regroupe 21% des jeunes. Après la sortie du système éducatif, durant la première année, seulement un tiers des jeunes est en CDD, mais le taux de CDD augmente

<sup>15</sup> Voir également les tableaux 7 et 8 et les graphiques 1 à 5 en annexe.

<sup>16</sup> La distance est alors définie :

$$D_{i,j} = \sum_t X_t \quad \text{avec } X_t = 1 \text{ si } S_{i,t} \neq S_{j,t} \\ X_t = 0 \text{ si } S_{i,t} = S_{j,t}$$

où  $S_{i,t}$  présente la situation de l'individu  $i$  à l'instant  $t$ .

Pour plus d'informations, voir Espinasse J.M., 1994, "Enquête de cheminement, chronogrammes et classification automatique", *Documents Cereq Série Séminaire*, n°99, pp.193-218.

progressivement jusqu'au début 1997 où 60 à 70% des jeunes seront en CDD. Le taux de CDD restera ensuite constant à ce niveau, malgré une décrue du chômage compensée par une légère remontée du temps partiel.

Enfin, la quatrième trajectoire « mesure et emploi », représentant 14% des jeunes, se caractérise par une stabilisation dans l'emploi, principalement dans le CDI, après un passage par un dispositif. Près de 90% de ces jeunes accèdent presque immédiatement à un dispositif, puis y restent pour la majorité d'entre eux pendant au moins deux ans. A la sortie du dispositif, les jeunes accèdent principalement à l'emploi sur CDI mais également sur CDD. En février 2000, environ 50% de ces jeunes sont en CDI et 20% en CDD.

Il est possible de confronter cette typologie aux opinions que les jeunes ont eu de leur parcours professionnel en février 2000. La question posée était : « *Finally, quel regard portez-vous sur votre parcours professionnel depuis la fin de vos études ?* ». Globalement, 50% des jeunes le jugent plutôt facile et 5% des jeunes, très facile. Inversement, 37% des jeunes le considèrent comme plutôt difficile et 8% comme très difficile. Les opinions négatives sont plus élevées dans les trajectoires les plus précaires : 66% des jeunes considèrent leurs parcours comme très ou plutôt difficiles dans la trajectoire « chômage et mesures », 51% le considèrent également comme très ou plutôt difficile dans la trajectoire « stabilisation dans l'emploi sur contrat à durée déterminée ». Inversement, 68% des jeunes appartenant à la trajectoire CDI jugent que leur emploi est plutôt facile ou très facile.

#### *Expliquer l'appartenance à une trajectoire-type*

Notre objectif est maintenant d'étudier plus précisément les facteurs susceptibles d'influencer l'appartenance à la trajectoire type. Nous utilisons un modèle logit multinomial afin d'étudier toutes choses égales par ailleurs, l'effet des caractéristiques individuelles initiales<sup>17</sup> sur la probabilité de se trouver dans une trajectoire plutôt que dans la trajectoire de référence (celle-ci étant la stabilisation progressive sur un contrat à durée indéterminée).

Un rapide examen des résultats présentés dans le tableau 4. montre que la probabilité de se trouver dans une trajectoire-type n'est pas complètement aléatoire pour un jeune. Elle dépend notamment de nombreux facteurs liés à ses caractéristiques individuelles. Les filles, les moins diplômés, les enfants de père étranger, de parents sans emploi ont une probabilité plus forte de se trouver dans des trajectoires d'accès à l'emploi caractérisées par le chômage et/ou l'instabilité. Ainsi, la trajectoire intitulée « chômage et mesures », caractérisée par un chômage important tout au long du parcours, rassemble les jeunes dont les conditions initiales sont certainement les plus défavorables : les niveaux VI et V bis, les enfant de père étranger ou de parents sans emploi ont une probabilité beaucoup plus forte de se trouver dans cette trajectoire que dans la trajectoire de stabilisation sur CDI. Inversement, les jeunes de niveau IV ou de niveau V lorsqu'ils sont diplômés, lorsque leurs parents travaillent, ont beaucoup plus de chance d'accéder à une trajectoire de stabilisation sur CDI.

---

<sup>17</sup> A la différence de la modélisation précédente, seule les caractéristiques initiales sont introduites dans cette modélisation.

Tableau 11. Effet des caractéristiques individuelles sur l'entrée en dispositif.  
Trajectoire de Référence : stabilisation progressive sur CDI.

	Stabilisation sur CDD	Chômage et mesures	Mesures et emploi
<b>Sexe</b>			
<i>Ref. Garçons</i>			
Fille	++	+++	+++
<b>Niveau d' études</b>			
<i>Ref. Niveau V non diplômé</i>			
Niveau IV	ns	-*	---
Niveau V diplômé	-*	-*	---
Niveau Vbis et VI	ns	+++	+++
<b>Nationalité du père</b>			
<i>Ref. père français</i>			
Père étranger	ns	+++	++
<b>Activité de la mère (1<sup>ère</sup> interrogation)</b>			
<i>Ref. la mère ne travaille pas</i>			
Mère en emploi	---	---	---
<b>Activité du père (1<sup>ère</sup> interrogation)</b>			
<i>Ref. le père ne travaille pas</i>			
Père en emploi	---	--	-*
<b>Travail durant les études.</b>			
<i>Ref. aucun travail, petit boulot, job de vacances en rapport avec sa formation.</i>			
Au moins un travail en rapport avec sa formation.	-*	ns	---

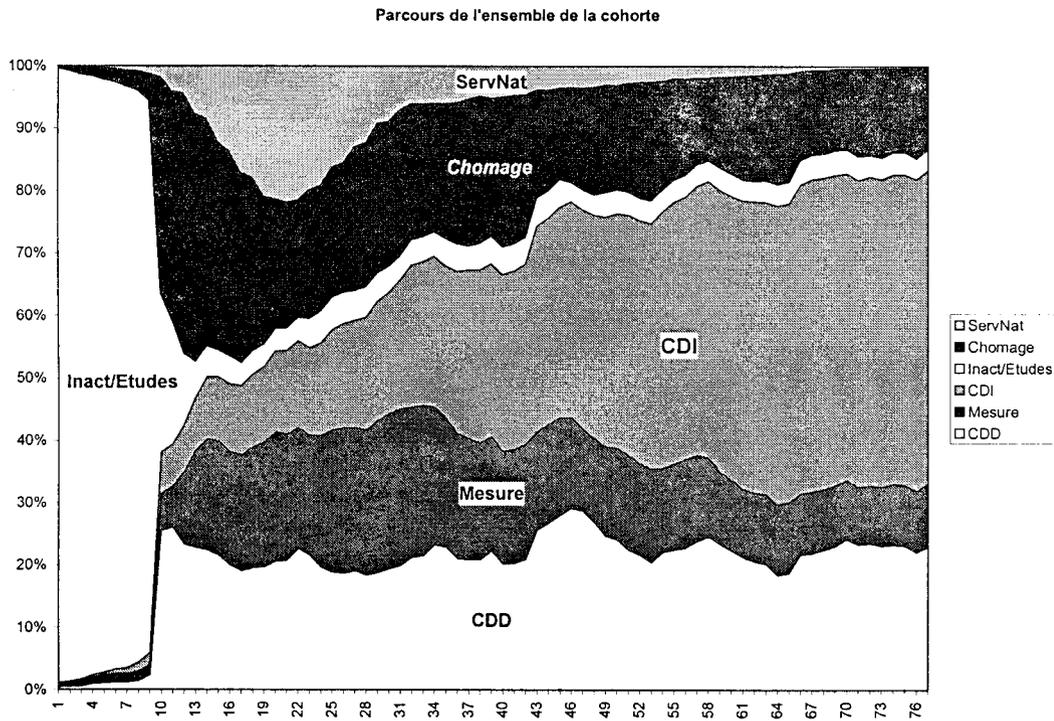
Source : Céreq-panel 1994-2000

Note de lecture : Pour une modalité donnée d'une variable donnée, le nombre de signes + est d'autant plus élevé que les jeunes ayant cette caractéristique se trouvent plus souvent dans cette trajectoire que dans la trajectoire de référence (la stabilisation par CDI).

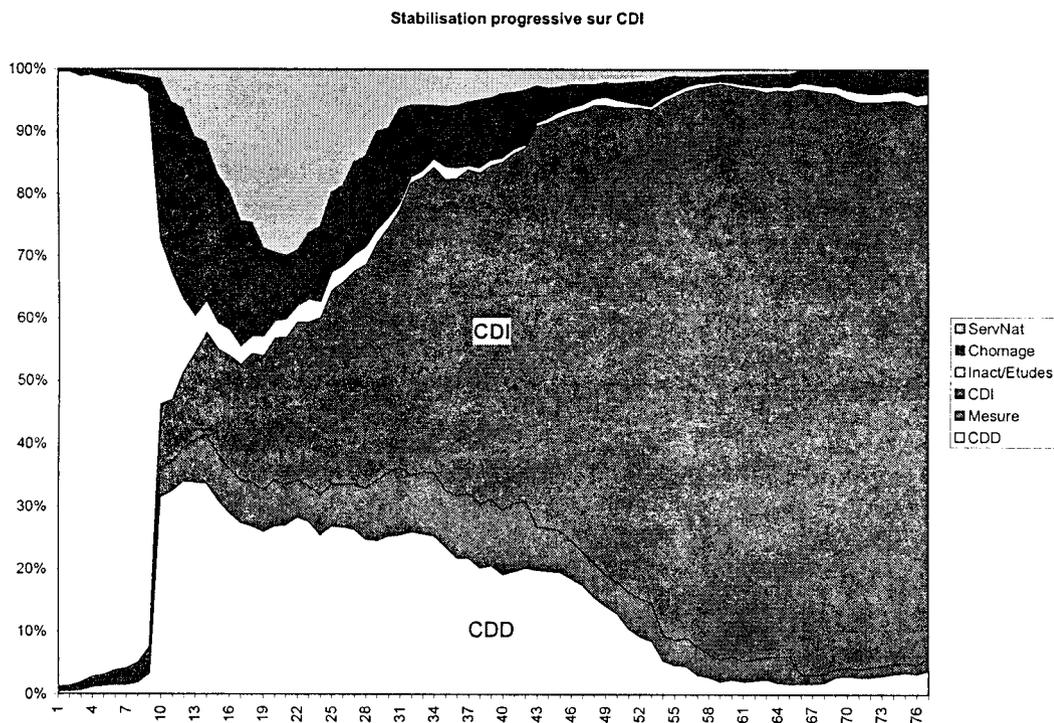
ns : non significatif, \* significatif au seuil de 10%, les autres résultats sont significatifs au seuil de 5%.

### Annexe de la partie 3

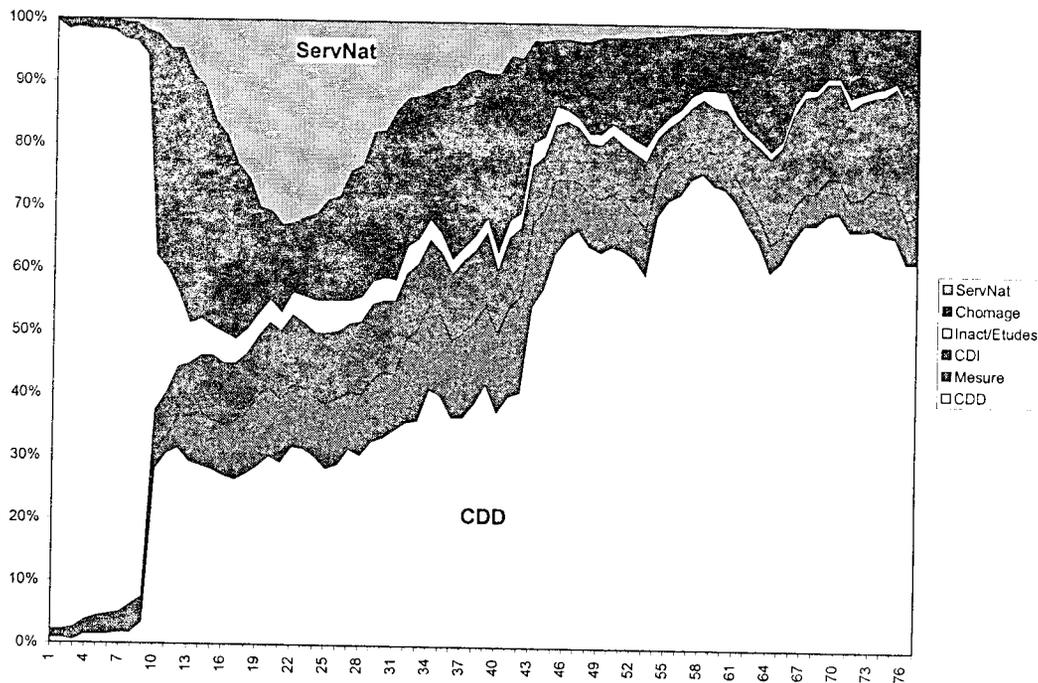
**Graphique 1. L'entrée de la vie active de l'ensemble de la cohorte**



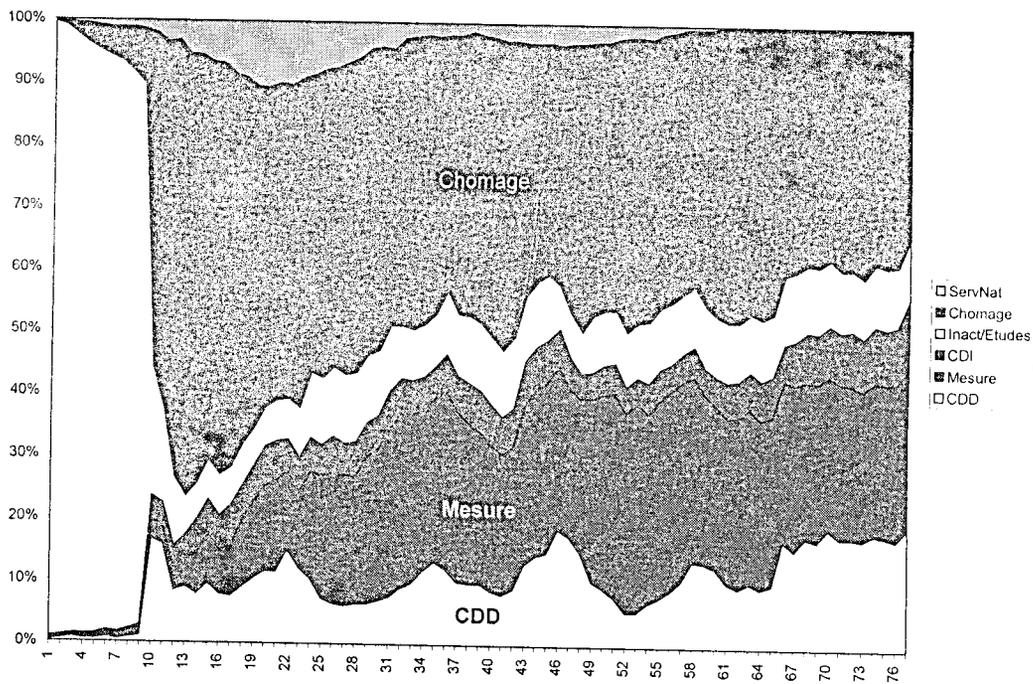
**Graphique 2 à 5. Les différentes trajectoires-types.**



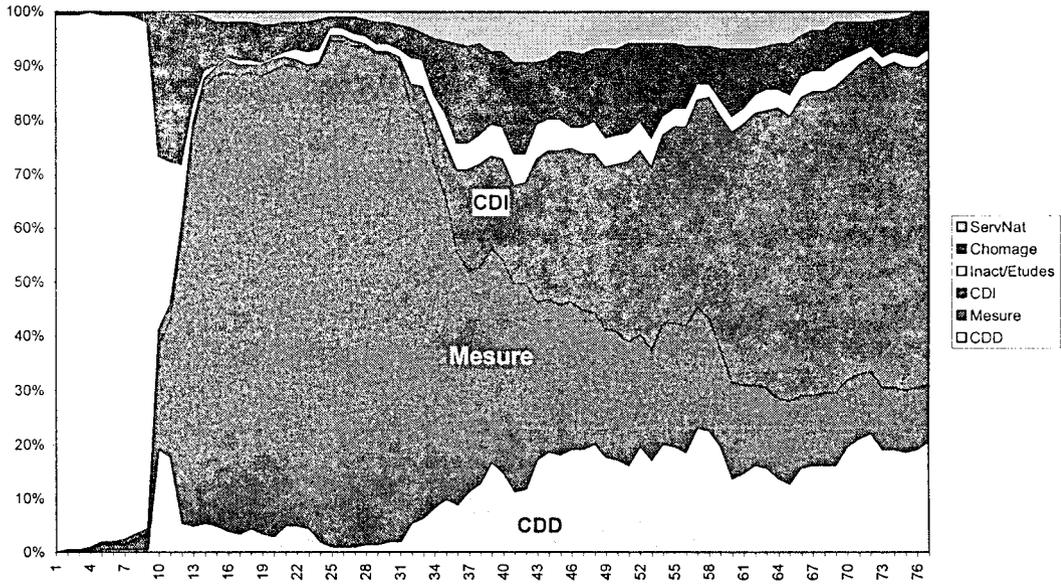
stabilisation progressive sur CDD



Chômage et mesures



Mesures puis emploi



**Tableaux 12. A, B et C. Taux de chômage, d'emploi temporaire et de contrats aidés.**

**A. Evolution du taux de chômage / panel- - panel, hors apprentis et reprise d'études en 94**

	tx de chom				
	avril 96	mars 97	fev 98	fev 99	fev 2000
IV	0.25	0.21	0.17	0.17	0.10
IV dipl	0.28	0.29	0.23	0.20	0.15
IV non dipl	0.31	0.26	0.25	0.27	0.18
VI-Vbis	0.40	0.43	0.30	0.32	0.27
total	0.29	0.28	0.22	0.22	0.15

**B. Evolution de la part des mesures sur le total des emplois / panel- hors apprentis et reprise d'études en 94**

	tx de mes				
	avril 96	mars 97	fev 98	fev 99	fev 2000
IV	0.36	0.26	0.20	0.15	0.14
IV dipl	0.39	0.26	0.19	0.11	0.09
IV non dipl	0.50	0.39	0.30	0.26	0.20
VI-Vbis	0.67	0.49	0.41	0.34	0.27
total	0.43	0.30	0.24	0.17	0.14

**C. Evolution de la part d'emploi temporaire sur le total des emplois / panel- - panel, hors apprentis et reprise d'études en 94**

	tx de temp				
	avril 96	mars 97	fev 98	fev 99	fev 2000
IV	0.71	0.61	0.49	0.37	0.36
IV dipl	0.68	0.55	0.47	0.37	0.39
IV non dipl	0.72	0.68	0.58	0.50	0.58
VI-Vbis	0.81	0.64	0.64	0.64	0.69
total	0.71	0.60	0.51	0.42	0.44

Sources : Céreq-panel 1994-2000

Tableaux 13. A, B, C, D et E. Durée d'insertion par niveau de diplôme.

A. Durée de recherche du 1er emploi ou du 1<sup>er</sup> dispositif - panel, hors apprentis et reprise d'études en 1994

	Durée Médiane <sup>18</sup> Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
<i>Ensemble</i>	1	7
niveau IV	1	5
niveau V diplômé	1	7
niveau V non diplômé	2	11
niveau VI et Vbis	5	11

B. Durée de recherche du 1er emploi hors mesures- panel, hors apprentis et reprise d'études

	Durée Médiane Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
<i>Ensemble</i>	4	20
niveau IV	2	12
niveau V diplômé	3	18
niveau V non diplômé	7	25
niveau VI et Vbis	26	42

C. Durée de recherche du 1er emploi sur CDI- hors apprentis et reprise d'études

	Durée Médiane Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
<i>Ensemble</i>	31	67
niveau IV	29	58
niveau V diplômé	30	57
niveau V non diplômé	34	> à 77
niveau VI et Vbis	49	> à 77

Sources : Céreq-panel 1994-2000

<sup>18</sup> Il s'agit de durées estimées qui tiennent compte des problèmes de censure à droite, c'est à dire de la non-insertion d'une partie de la cohorte..

D. Durée de recherche du 1er emploi de plus d'un an - hors apprentis et reprise d'études

	Durée Médiane Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
<i>Ensemble</i>	10	23
niveau IV	9	20
niveau V diplômé	9	22
niveau V non diplômé	13	29
niveau VI et Vbis	19	40

E. Durée de recherche 1er emploi > un an, 1 mois de chômage toléré - hors apprentis et reprise d'études

	Durée Médiane Mois pour lequel 50% des individus sont insérés	3 <sup>ème</sup> Quartile Mois pour lequel 75% des individus sont insérés
<i>Ensemble</i>	8	20
niveau IV	8	17
niveau V diplômé	8	18
niveau V non diplômé	11	25
niveau VI et Vbis	14	39

Tableau 14. Trajectoires-types et niveaux de formation.

	niveau IV	niveau V dipl	niveau V non dipl.	niveaux VI et Vbis	Total
mesure + emploi	10866	12590	5141	8263	36860
Stabilisation sur CDD	20066	20683	9174	5282	55205
Stabilisation sur CDI	39150	32721	9398	5258	86527
chômage et mesures	20859	20682	13704	17555	72800
Total	90941	86676	37417	36358	251392

Tableau 15. Trajectoires-types et sexe.

	Femmes	Hommes	Total
mesure + emploi	16757	20103	36860
stabilisation sur CDD	21237	33968	55205
stabilisation sur CDI	33622	52905	86527
chômage et mesures	48869	23931	72800
Total	120485	130907	251392

Sources : Céreq-panel 1994-2000

## 4. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES JEUNES

Le troisième panel téléphonique du Céreq permet d'observer l'ensemble des emplois occupés par les jeunes depuis leur sortie du système éducatif en 1994. L'enquête fournit notamment une information détaillée sur tous les emplois occupés à chaque date d'interrogation (salaire, PCS, secteur d'activité, temps de travail...). Cette information nous permet de reconstruire une série d'indicateurs sur le début des carrières professionnelles et salariales. Comme pour le chapitre précédent, nous n'avons retenu dans notre échantillon que les 251.000 jeunes qui ne se trouvaient ni en poursuite d'études ni en apprentissage à la fin du second semestre 1994.

### 1. Une mobilité sociale variable selon le niveau d'éducation

#### *Un léger mouvement de progression vers les professions intermédiaires*

Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes sortis de l'enseignement secondaire sont très majoritairement ouvriers ou employés. L'analyse des évolutions des emplois aux cinq vagues d'enquête fait apparaître une certaine promotion entre avril 1996 et février 2000. Ainsi, alors que seuls 9 % des postes occupés en 1996 sont de niveau intermédiaire ou cadre, ce taux monte au fil des ans jusqu'à 14 %. Cette promotion se traduit également par une légère augmentation des rémunérations, le salaire médian passant de 5 500 francs à 6 800 francs mensuels. La part des temps partiels (dont on peut penser qu'une bonne partie correspond à des situations contraintes de sous-emploi) régresse au fil du temps.

Ce tableau d'ensemble est à nuancer selon deux critères habituellement pris en compte : le niveau de formation et le genre.

#### *Le destin ouvrier des bas niveaux scolaires*

Les jeunes des niveaux VI et Vbis accèdent exceptionnellement à des postes de niveau intermédiaire ou supérieur, même six ans après leur sortie de l'école. En avril 1996, 53% sont ouvriers et les quatre ans qui suivent les concentrent encore plus sur ces emplois. Même l'accès aux postes d'employés de la fonction publique est quasiment inexistant, sauf en début de période, lorsque les jeunes entrent dans des dispositifs publics d'aide à l'emploi. Les salaires restent souvent voisins du SMIC durant les premières années puis augmentent légèrement pour atteindre 6 100 francs en février 2000. A cette date, environ un tiers des emplois occupés sont à temps partiels.

#### *Une certaine promotion des niveaux V*

Les jeunes sortis au niveau CAP-BEP, diplômés ou non, connaissent des destins professionnels un peu plus variés. Il y a un certain équilibre entre les employés et les ouvriers bien que ces derniers soient majoritaires. En février 2000, un quart des jeunes de niveau V est ouvrier dans l'industrie, qualifié pour près de la moitié d'entre eux. Un autre quart est ouvrier, majoritairement qualifié, dans l'artisanat. L'accès aux professions intermédiaires ou supérieures reste limité, mais il finit par concerner environ 15 % des sortants de niveau V en

février 2000. L'évolution des salaires médians fait apparaître une certaine progression : ils passent de 5 500 en avril 1996 à 6 600 francs en février 2000.

*Les jeunes de niveau IV : une progression salariale et des emplois dominés par le tertiaire*

Ce sont pour les jeunes de niveau IV (bac ou niveau bac), que la progression vers les professions intermédiaires est la plus nette. Cette évolution dans la hiérarchie des emplois est confirmée par une forte progression dans l'échelle des salaires. En quatre ans, le salaire médian des emplois passe de 5 900 à 7 100 francs. Les jeunes de niveau IV accèdent légèrement plus à des postes d'employés, notamment employés administratifs d'entreprise et dans une moindre mesure à des postes d'employés de la fonction publique et du commerce.

*Un répartition des emplois entre hommes et femmes assez en phase avec les orientations traditionnelles*

Bien que mieux représentées dans ces niveaux IV, les jeunes filles n'occupent au final pas plus d'emplois intermédiaires ou supérieurs que les jeunes gens. En revanche, l'ensemble de la génération des filles semble y parvenir plus rapidement. L'orientation traditionnelle des hommes vers les métiers industriels et des femmes vers les métiers tertiaires se trouve confirmée par cette enquête.

D'un côté, elle se traduit par une prédominance des emplois d'ouvriers chez les jeunes gens qui s'estompe avec quelques promotions vers des postes de techniciens. Cette diminution de l'emploi ouvrier est particulièrement marquée pour les postes d'ouvriers qualifiés artisanaux dans une moindre mesure, pour les postes d'ouvriers non qualifiés de l'industrie.

De l'autre côté, 71 % des jeunes filles occupent des postes d'employées en avril 1996. Mais en quatre ans, cette part diminue à 62 %. On observe une baisse des employées de commerce (caissières ou employées de libre service, ...) et des personnels de service aux particuliers (serveuses, coiffeuses,...). En contre partie, la part des ouvrières augmente un peu. La part des temps partiels est très élevée en avril 1996 (environ 48 %). Elle diminue jusqu'à 32 % en fin de période.

En février 2000, les professions les plus fréquentes chez les jeune filles sont : les secrétaires, les employées des services comptables ou financiers, les aides soignantes, les agents de bureaux de la fonction publique et les serveuses... Chez les hommes, les principales professions sont : ouvrier du tri et de l'emballage, routier, manutentionnaire et agent non qualifié des transports, livreur, coursier, ouvrier qualifié de la métallurgie... Les principaux secteurs concernés sont :

- pour les femmes : le secteur de l'éducation, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les services aux entreprises, les industries de biens intermédiaires, et l'hôtellerie restauration (en nette diminution depuis avril 96).
- pour les hommes : les industries de biens intermédiaires, les services aux entreprises, la construction, les transports et l'administration.

## 2. Les facteurs influençant la rémunération des jeunes : niveau d'études et expérience professionnelle.

Nous avons vu dans la section précédente que le salaire était largement dépendant du niveau d'études et augmentait avec l'ancienneté sur le marché du travail. Il est cependant intéressant d'étudier l'impact de chaque caractéristique sur le salaire « toutes choses égales par ailleurs ». Afin de tester cet impact, nous utilisons des fonctions de gains de **Mincer** (en utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires). Le niveau d'études, le sexe, le travail durant les études, le temps de travail sont introduits comme variables explicatives dans le modèle. Nous retenons deux variables endogènes : le premier salaire et le dernier salaire obtenus par le jeune (cf. tableau 16, respectivement colonnes 1 et 2). Pour chaque salaire, nous introduisons une variable explicative supplémentaire : pour le premier, la durée de recherche de l'emploi<sup>19</sup> et pour le second, l'expérience professionnelle.

Tableau 16. Fonctions de gains

	<i>Coefficient salaire du premier emploi</i>	<i>Coefficient salaire du dernier emploi</i>
<b>Constante</b>	1820***	1084***
<b>Niveau d'études</b>		
<i>Ref</i> Niveau Vbis et VI		
Niveau IV	1209***	531***
Niveau V diplômé	804***	448***
Niveau V non diplômé	658***	457***
<b>Sexe</b>		
<i>Ref. homme</i>		
Femme	- 524***	-902***
<b>Travail durant les études.</b>		
<i>Ref. aucun travail, petit boulot, job de vacances en rapport avec sa formation.</i>		
Au moins un travail en rapport avec sa formation.	22 (ns)	294***
<b>Temps de travail</b>		
Nombre d'heures travaillées	59***	108***
<b>Durée de recherche du premier emploi.</b>	-7 (ns)	
<b>Expérience professionnelle (nombre de mois passés en emploi)</b>	-	17***
$R^2$	0.219	0.465

Source : Céreq-panel 1994-2000

**Lecture** : Les chiffres représentent la variation de salaire que connaît le jeune dont une des caractéristiques diffère de celles de l'individu de référence.

Significativité : tous les résultats suivis de 3 étoiles sont significatifs au seuil de 1 % ; ns : non significatifs.

<sup>19</sup> On peut s'attendre dans ce cas à un coefficient négatif qui s'explique par exemple par une réévaluation à la baisse du salaire espéré par les jeunes à la suite d'une longue période de recherche

Les résultats (cf. tableau 16) font apparaître, de manière assez classique, une forte corrélation entre le salaire et le niveau de formation, la rémunération étant d'autant plus importante que le jeune est sorti avec un niveau élevé de formation, notamment pour les premiers salaires. Un jeune sorti au niveau IV gagne environ 1 200 francs de plus au premier emploi qu'un jeune sorti avec un niveau Vbis ou VI, « toutes choses égales par ailleurs ». Les jeunes de niveau V, diplômés et non diplômés gagnent respectivement 800 et 650 francs de plus qu'un jeune sorti au niveau Vbis ou VI. Néanmoins, l'effet du niveau d'études s'estompe avec l'ancienneté passée sur le marché du travail et l'expérience professionnelle. Seuls, les sortants de niveau Vbis ou VI restent désavantagés avec un salaire inférieur de 500 francs. Pour le dernier emploi, notons que l'expérience professionnelle durant les études, et surtout sur le marché du travail est valorisée : un jeune qui a travaillé durant 5 ans après sa sortie du système éducatif gagne environ 1000 francs de plus (60 mois x 17). Si les jeunes filles sont pénalisées en termes de rémunérations, l'écart se creuse entre le premier et le dernier emploi : elles touchent au premier emploi 520 et au dernier emploi, 900 francs de moins que les garçons. Enfin, la durée de recherche du premier emploi, introduite pour expliquer le salaire de cet emploi a un coefficient négatif mais non significatif.

### **3. Une opinion sur l'emploi plutôt positive.**

Plusieurs questions, souvent considérées comme « subjectives », ont été introduites dans l'interrogation aux différentes vagues. En février 2000, trois questions concernaient la satisfaction des jeunes par rapport à l'emploi qu'ils occupaient.

Si globalement, près de 90% des jeunes en emploi en février 2000 se déclaraient satisfaits ou plutôt satisfaits de leur emploi, seulement 61% déclaraient être intéressés par cet emploi et souhaitaient y rester plusieurs années. 22% affirmaient être dans cet emploi parce qu'ils n'avaient pas trouvé mieux et 17% déclaraient attendre dans cette entreprise une promotion ou un salaire plus élevé. Ventilé par niveau d'études, cet indicateur de satisfaction ne met pas en évidence de différences sensibles, à l'exception des niveaux VI et Vbis, où plus d'un tiers déclare occuper cet emploi parce qu'ils n'ont pas trouvé mieux. En revanche, seulement 11% des jeunes filles contre 21% des garçons déclaraient attendre dans cette entreprise une promotion ou un salaire plus élevé.

Une question a également été posée sur le sentiment de déclassement des jeunes. Il leur était demandé si « l'emploi occupé en février 2000 correspondait à leur niveau de qualification, (c'est-à-dire à leur niveau de formation et d'expérience professionnelle). 71% des jeunes ont répondu que l'emploi correspondait à leur niveau de qualification, 16% se jugeait trop qualifiés pour l'emploi alors que 13% affirmaient au contraire n'être pas qualifiés. Seuls, les niveaux IV répondent de manière un peu différente à cette question, un quart d'entre eux s'estimant trop qualifiés.

Annexe de la partie 4.

Tableaux 17. (A,B, C, D, E, F) Médiane de salaire \* vague (tous les emplois)

TOTAL		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5500	5500	6000	6500	6800

HOMMES

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5900	6000	6700	7000	7500

FEMMES

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	4500	5000	5500	5624	5700

NIVEAU IV

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5500	5600	6400	6800	7100

NIVEAU V

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5500	5600	6000	6500	6605

Sources : Céreq-panel 1994-2000

### NIVEAUX VI et Vbis

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	4500	3500	5500	6000	6100

Tableaux 18. (A,B, C, D, E, F) MEDIANE du salaire \* vague (emplois a temps plein)

TOTAL		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5756	6000	6500	6900	7200

### HOMMES

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	6000	6300	6900	7200	7500

### FEMMES

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5500	5600	6000	6400	6400

### NIVEAU IV

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<i>Median</i>	<i>Salaire</i>	5800	6100	6788	7000	7500

Sources : Céreq-panel 1994-2000

### NIVEAU V

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<b>Median</b>	<b>Salaire</b>	5800	6000	6400	6933	7000

### NIVEAUX VI et Vbis

		VAGUE				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
<b>Median</b>	<b>Salaire</b>	5000	4940	6000	6100	6500

Tableaux 19. (A,B, C, D, E, F) Catégories sociales \* vague

TOTAL	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8 (en %)					
Prof. interméd. et cadres	9	9	9	11	14
Employés	42	39	39	40	35
Ouvriers	47	50	51	47	48
Autres	1	2	0	1	3

HOMMES	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8					
Prof. interméd. et cadres	7	9	10	13	15
Employés	17	17	15	19	16
Ouvriers	74	72	74	66	66
Autres	2	2	1	2	3

Sources : Céreq-panel 1994-2000

FEMMES	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8					
Prof. interméd. et cadres	12	9	8	9	12
Employés	71	67	68	69	62
Ouvriers	18	23	24	21	23
Autres	0	1	.	1	2

NIVEAU IV	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8					
Prof. interméd. et cadres	12	12	13	14	17
Employés	46	46	43	43	41
Ouvriers	42	42	45	42	40
Autres	0	0	0	1	2

NIVEAU V	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8					
Prof. interméd. et cadres	9	9	8	11	14
Employés	39	34	38	40	35
Ouvriers	50	54	53	48	48
Autres	2	3	1	1	3

Sources : Céreq-panel 1994-2000

NIVEAUX VBIS et VI	Emploi à chaque vague				
	Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
cs8					
Prof. interméd. et cadres	12	12	13	14	17
Employés	46	46	43	43	41
Ouvriers	42	42	45	42	40
Autres	0	0	0	1	2

Tableaux 20. (A,B, C, D, E, F) Temps partiel \* vague

TOTAL		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	28	24	ND	18	17

HOMMES		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	11	11	ND	8	8

FEMMES		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	49	41	ND	34	32

NIVEAU IV		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	32	25	ND	17	16

Sources : Céreq-panel 1994-2000

NIVEAU V		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	27	22	ND	20	19

NIVEAUX VI et Vbis		Emploi à chaque vague				
		Avril 96	Mars 97	Fev 98	Fev 99	Fev 00
%	partiel	29	36	ND	20	20

Sources : Céreq-panel 1994-2000

# ANNEXE GENERALE

## Présentation des fiches du questionnaire<sup>20</sup>

### 1. LA FICHE INDIVIDU

- Le champ de l'enquête
  - Le champ du secondaire
  - Le champ de l'apprentissage
  
- Le parcours professionnel
  - Les situations professionnelles en octobre 94 et avril 96
  - Le calendrier : situations professionnelles, mois par mois
  
- La formation initiale : classe de sortie, diplômes obtenus, 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle : petits boulots, stages, job de vacances ...
  
- Les situations détaillées à la date de l'enquête
  - L'emploi à la date de l'enquête : salaire détaillé (montant des primes y compris)
  
  - La recherche d'emploi à la date de l'enquête : obstacles de retour à l'emploi, caractéristiques de l'emploi recherché (tout type - temps plein / temps partiel - CDI, CDD, CES, contrat de qualification, intérim, etc.), salaire de réserve, méthodes de recherche etc.)
  
  - Le service national à la date de l'enquête
  
- La fiche signalétique de l'individu
  - L'état civil : vie en couple, nombre et âge des enfants, décohabitation ou non de chez les parents, situation professionnelle du conjoint et des parents, profession et niveau d'études des parents
  
  - La famille : date et département de naissance, âge et département de naissance des parents, langues parlées à la maison, nombre et âge des frères et sœurs
  
  - Le mode de vie : loisirs et vie associative, type et conditions de logement, possession du permis de conduire)

---

<sup>20</sup> Ces fiches ont été actualisées lors de chaque interrogation. Les fiches présentées ici sont celles de la première vague. Dans les 4 vagues qui ont suivi la vague 1 du panel, l'architecture générale du questionnaire a été conservée. Dans le questionnaire des vagues 2 à 4, des questions et parfois, des modules entiers de questions ont été ajoutés à chaque vague, sans que d'autres questions déjà posées ne soient supprimées. En revanche, le questionnaire de la vague 5 a été allégé.

● Les ressources de la famille : calendrier professionnel (emploi, recherche d'emploi, inactivité) et ressources mensuelles du conjoint, aides financières des proches, montant des revenus sociaux (RMI, aide au logement, allocations familiales etc.), montant des revenus financiers (épargne, revenus de titres, revenus fonciers ...), etc.

■ Les questions ouvertes : sentiments personnels sur la période qui s'est écoulée depuis la fin de l'école, évaluation de son parcours scolaire et des diplômes obtenus, description de son avenir professionnel

## **2. La fiche EMPLOI**

■ Les caractéristiques de l'employeur : nom, adresse, nature (entreprise privée, état, collectivité locale, boîte d'intérim, etc.) et activité principale de l'établissement employeur

■ Le mode de rencontre et la nature de l'offre d'emploi : moyen utilisé pour trouver cet emploi (ANPE, petites annonces, candidatures spontanées, mission locale, relations familiales etc.), nombre d'offres d'emploi, expérience professionnelle antérieure chez cet employeur (petit boulot, stage, job d'été...)

■ Le contrat de travail : nature du contrat (CDI, CDD, CES, contrat d'apprentissage, contrat de qualification, intérim, etc.)

■ La profession exercée : catégorie professionnelle regroupée en 18 postes et PCS à 4 chiffres

■ Le temps de travail : temps plein / temps partiel, nombre d'heures de travail par semaine

■ Le salaire à l'embauche

■ Les changements de contrat de travail, de temps de travail, de profession et d'établissement chez le même employeur

■ La recherche d'un autre emploi : raisons et moyens de la recherche

■ Le départ de chez l'employeur (salaire et raisons de départ)

## **3. La fiche FORMATION - MESURE :**

moyen principal d'entrée en formation, lieu (entreprise, organisme de formation, alternance), durée, diplôme éventuel préparé, obtention d'un diplôme, indemnités de formation ou de chômage, nature de la formation (CFI, DIJEN, SIFE, AFA, PAQUE, mesures régionales ...)

## **4. La fiche RECHERCHE D'EMPLOI :**

indemnités chômage, moyens de recherche d'emploi, étapes de la recherche (nombre d'offres d'emploi, de candidatures spontanées, d'échecs à un entretien d'embauche, raisons d'échec...)

**5. La fiche REPRISE D'ETUDES :**

raisons de la reprise d'études, diplôme préparé, obtention du diplôme

**6. La fiche SERVICE NATIONAL :**

montant de la solde, devancement de l'appel

**7. La fiche INACTIVITE :**

raisons d'inactivité



CÉREQ  
Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 2002



**D**'avril 1996 à février 2000, le Céreq a interrogé à cinq reprises un échantillon de jeunes ayant quitté l'enseignement secondaire au cours de l'année scolaire 1993-94. Cette enquête constitue le troisième panel téléphonique réalisé depuis 1986. Ce volume apporte à la fois un bilan méthodologique de l'enquête et un ensemble de résultats.

La situation de ces jeunes, sortis en 1994 sur un marché du travail déprimé, s'est sensiblement améliorée six ans après, même s'ils restent encore souvent sur des contrats à durée déterminée en février 2000. C'est à leur entrée sur le marché du travail qu'ils ont connu les périodes de recherche d'emploi les plus longues, leurs difficultés pour accéder à l'emploi étant inhérentes, selon eux, à leur manque d'expérience et de formation. Par la suite, la très grande majorité est passée par un dispositif public pour l'emploi ; ils ont connu une légère augmentation de leur rémunération, bien que leurs chances de promotions restent relativement faibles, notamment pour les moins diplômés.

ISBN : 2-11-09-2781-X

ISSN : 1249 - 5107

10, place de la Joliette  
BP 21321 - 13567 Marseille Cedex 02  
Tél. : 04 91 13 28 28 / Fax : 04 91 13 28 80